

LES DOSSIERS DE LA DREES

n° 75 • février 2021

Comment vivent les personnes handicapées

Les conditions de vie des personnes déclarant de fortes restrictions d'activité

Eva Baradji, Laurence Dauphin, Jean-Sébastien Eideliman

Comment vivent les personnes handicapées

Les conditions de vie des personnes déclarant de fortes restrictions d'activité

Eva Baradji, Laurence Dauphin, Sébastien Eideliman (DREES)

Remerciements : Vanessa Bellamy, Aude Leduc

Sommaire

■ COMMENT VIVENT LES PERSONNES HANDICAPÉES ?	7
Une population handicapée plus âgée et plus féminine.....	9
Les personnes handicapées vivent plus souvent seules dans leur ménage	10
Les personnes handicapées sont moins diplômées et plus éloignées du marché de l'emploi.....	11
Les ménages des personnes handicapées perçoivent plus souvent des prestations liées à la maladie ou l'invalidité	12
Un niveau de vie inférieur dans les ménages des personnes handicapées	13
Les personnes handicapées sont près de deux fois plus nombreuses à vivre dans un ménage pauvre en conditions de vie	16
Les ménages de personnes handicapées sont avant tout confrontés à des insuffisances de ressources et des restrictions de consommation	17
Des indicateurs d'une santé dégradée pour les personnes handicapées	20
Des consultations médicales plus nombreuses et plus fréquentes parmi les personnes handicapées, excepté chez le dentiste	21
Les personnes handicapées pratiquent moins souvent une activité sportive ou culturelle	22
Une moindre participation à la vie associative ou citoyenne, mais une plus grande implication dans le domaine syndical parmi les personnes handicapées en emploi	24
Les personnes handicapées sont plus souvent isolées que l'ensemble de la population, en particulier de leurs amis	26
Les personnes âgées handicapées : des profils sociodémographiques relativement proches de la population générale du même âge, mais une moindre participation aux activités sportives, culturelles, associatives et citoyennes	28
Les personnes handicapées se déclarent moins satisfaites de leur vie en général	31
D'avantage d'émotions négatives chez les personnes handicapées.....	33
■ CONCLUSION	35
■ POUR EN SAVOIR PLUS.....	36

SYNTHÈSE

Cette étude dresse un bilan descriptif du profil et des conditions de vie des personnes handicapées, âgées de 16 ans et plus. Dans cette étude, la notion de handicap est approchée par l'indicateur « GALI » (« Global Activity Limitation Indicator », ou indicateur de restriction globale d'activité), qui repère en tant que personnes handicapées les personnes qui se déclarent fortement limitées, depuis au moins 6 mois et pour un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement. Cet indicateur présente l'intérêt d'être disponible dans de nombreuses enquêtes statistiques, ce qui permet de disposer de résultats variés et récents sur les personnes handicapées. Deux enquêtes sont ici mobilisées : l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) produite chaque année par l'Insee, et, ponctuellement, l'enquête santé européenne (EHIS-ESPS) de 2014 réalisée par l'Irdes en collaboration avec la DREES. Le champ de ces enquêtes est constitué par l'ensemble des ménages (unités de vie) dits « ordinaires » résidant en France métropolitaine – c'est-à-dire les ménages hors ceux qui résident en institution, dont la perte d'autonomie est en général plus sévère. Au 31 décembre 2018, environ 165 000 personnes étaient accueillies dans des structures pour enfants handicapés et 346 000 dans des structures pour adultes handicapés (Drees, enquête *ES-Handicap* 2018). En outre, on estime à environ 600 000 le nombre de seniors résidant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou assimilés en 2019 (Drees, modèle Livia). Selon l'enquête SRCV, en 2018, 4,9 millions de personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire se déclarent fortement limitées, en raison d'un problème de santé et depuis plus de six mois, dans les activités que les gens font habituellement. Ainsi, 9 % de la population (hors enfants de 15 ans ou moins) est considérée comme handicapée au sens de l'indicateur GALI.

Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent une population particulière au regard du handicap et la plupart des données qui les concernent sont traitées séparément dans cette étude, afin de mettre en valeur leur spécificité. Pour une grande partie de ces personnes, le handicap correspond en effet à une situation de perte d'autonomie liée au grand âge.

Par rapport à l'ensemble de la population de moins de 65 ans, les 2,3 millions de personnes handicapées ayant entre 16 et 64 ans sont plus âgées et plus souvent des femmes. Elles sont également moins diplômées et plus éloignées du marché de l'emploi. Bien que leurs ménages soient en majorité composés d'un couple, le plus souvent sans enfant, les personnes handicapées sont plus nombreuses à déclarer vivre seules.

Les personnes handicapées de moins de 65 ans ont un niveau de vie inférieur à ceux de l'ensemble de la population. Les revenus de leur ménage comprennent plus souvent des prestations liées à la maladie ou l'invalidité. Elles sont près de deux fois plus nombreuses à vivre dans un ménage pauvre en conditions de vie, le plus souvent confronté à des insuffisances de ressources et des restrictions de consommation.

Ces personnes handicapées présentent aussi des indicateurs de santé dégradés par rapport à l'ensemble de la population. Les consultations médicales sont plus nombreuses et plus fréquentes, excepté chez le dentiste.

Les personnes handicapées de moins de 65 ans pratiquent moins souvent une activité sportive ou culturelle. Elles participent également un peu moins souvent à la vie associative ou citoyenne, mais sont davantage impliquées dans le domaine syndical lorsqu'elles occupent un emploi.

Elles sont plus souvent isolées de leur famille et de leurs amis que l'ensemble de la population. Elles sont, en particulier, moins nombreuses à avoir vu ou à avoir eu des contacts à distance avec leurs amis plus d'une fois par mois. Les personnes handicapées expriment davantage un sentiment de solitude, qu'elles soient isolées de leur famille, de leurs amis ou qu'elles ne le soient pas.

Les 2,6 millions de personnes handicapées de 65 ans et plus ont, quant à elles, des caractéristiques sociodémographiques et des conditions de vie globalement similaires aux personnes handicapées plus jeunes, mais l'écart avec la population générale du même âge est moindre. En revanche, leurs activités sportives, culturelles, associatives et citoyennes sont nettement moins fréquentes que celles de la population âgée dans son ensemble. De ce point de vue, l'écart avec la population générale est nettement plus élevé que chez les plus jeunes.

Les personnes handicapées, qu'elles aient plus ou moins de 65 ans, se déclarent dans l'ensemble globalement moins satisfaites de leur vie quel que soit le domaine considéré, en particulier dans le domaine des loisirs. Elles rapportent ainsi davantage d'émotions négatives que l'ensemble de la population. 26 % d'entre elles se disent par

exemple pessimistes ou découragées, et 19 % se déclarent déprimées, contre respectivement 11 % et 7 % dans l'ensemble de la population. Elles sont enfin plus nombreuses à ne pas se sentir intégrées à la société.

■ COMMENT VIVENT LES PERSONNES HANDICAPÉES ?

Étude des conditions de vie des personnes déclarant de fortes restrictions d'activité

L'observation statistique des conditions de vie des personnes handicapées, qu'il s'agisse des enfants, des adultes aux âges d'activité ou des plus âgés, s'appuie généralement, en France, sur les enquêtes spécifiquement dédiées à la thématique du handicap qui sont réalisées tous les dix ans environ par l'Insee ou la DREES. Ces enquêtes – telles que les enquêtes Handicap-Incapacité-Dépendance (1998-2001), Handicap-Santé (2008-2009) de l'Insee ou la future enquête Autonomie (2021-2023) de la DREES – fournissent une information extrêmement riche et permettent, notamment, d'approcher la notion de handicap selon toutes ses définitions possibles et selon les différents types de handicap.

Elles ne sont toutefois pas les seules sources d'information statistique sur les conditions de vie des personnes handicapées. D'autres enquêtes, réalisées plus régulièrement, permettent de disposer de résultats plus récents et actualisés entre les diverses vagues des enquêtes spécifiquement dédiées au handicap – même si elles ne peuvent bien sûr pas être aussi riches en termes de caractérisation des handicaps. Dans cette étude, qui vise à présenter ces résultats actualisés, la notion de handicap est approchée par l'indicateur « GALI » (« Global Activity Limitation Indicator », ou indicateur de restriction globale d'activité). Cet indicateur permet un repérage des situations de handicap en posant une seule question incluant quatre éléments constitutifs du handicap : sa dimension chronique (« depuis plus de 6 mois »), ses causes (« problème de santé ») et le fait que l'on cherche à mesurer les conséquences sur les activités (« limité dans les activités ») dans un contexte social donné (« que les gens font habituellement »). On considère comme étant handicapées les personnes répondant « oui, fortement » à la question du GALI : « Êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ». Cet indicateur synthétique, standardisé au niveau européen, permet ainsi de repérer les personnes handicapées d'une façon homogène au sein d'un vaste ensemble d'enquêtes statistiques réalisées par l'Insee, par les services statistiques des ministères ou par d'autres organismes (Dauphin et Eideliman, 2020) (*encadré 1*).

Cette étude dresse un bilan descriptif, sur la base des données les plus récentes disponibles, du profil et des conditions de vie des personnes handicapées au sens du GALI, âgées de 16 ans et plus. L'analyse porte sur différents thèmes : les caractéristiques sociodémographiques des individus, leur niveau de vie et les éventuelles privations rencontrées par leur ménage, mais également leur santé (état et recours aux soins), leurs pratiques sportives et culturelles, leur vie sociale, ainsi que leur niveau de satisfaction général et dans différents domaines de la vie. Pour aborder ces sujets, deux enquêtes sont mobilisées : l'enquête « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » (SRCV), réalisée chaque année par l'Insee, et, plus ponctuellement, l'enquête santé européenne (EHIS-ESPS) [*encadré 1*]. Le champ de ces enquêtes est constitué par l'ensemble des ménages (unités de vie) dits ordinaires résidant en France métropolitaine. Les personnes vivant en collectivité (établissements d'hébergement, hôpitaux, etc.) sont ainsi exclues de l'étude. Au 31 décembre 2018, environ 165 000 personnes étaient accueillies dans des structures pour enfants handicapés et 346 000 dans des structures pour adultes handicapés (Source : Drees, enquête *ES-Handicap* 2018). En outre, on estime à environ 600 000 le nombre de personnes résidant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou assimilés en 2019 (Source : Drees, modèle Livia).

Selon l'enquête SRCV, en 2018, 4,9 millions de personnes âgées de 16 ans et plus résidant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire sont fortement limitées, en raison d'un problème de santé, depuis plus de six mois dans les activités que les gens font habituellement. Ainsi, 9 % de la population est considérée comme handicapée. Cette proportion augmente fortement avec l'âge ; elle atteint 20 % parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus, contre 6 % parmi les personnes de 16-64 ans.

Encadré 1 • Sources, champ et méthode

Le dispositif « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » (SRCV) est une enquête annuelle par panel réalisée par l'Insee depuis 2004, qui couvre de nombreux thèmes sur les revenus, la situation financière et les conditions de vie des ménages vivant dans un logement ordinaire (hors institutions). C'est notamment la source de référence sur les privations matérielles et la pauvreté en conditions de vie.

La plupart des résultats de cette étude sont issus de l'enquête de 2018. Les enquêtes 2015, 2016 et 2017 intégrant des modules spécifiques portant sur la participation sociale, les pratiques sportives, culturelles, associatives et citoyennes et la santé ont également été mobilisées.

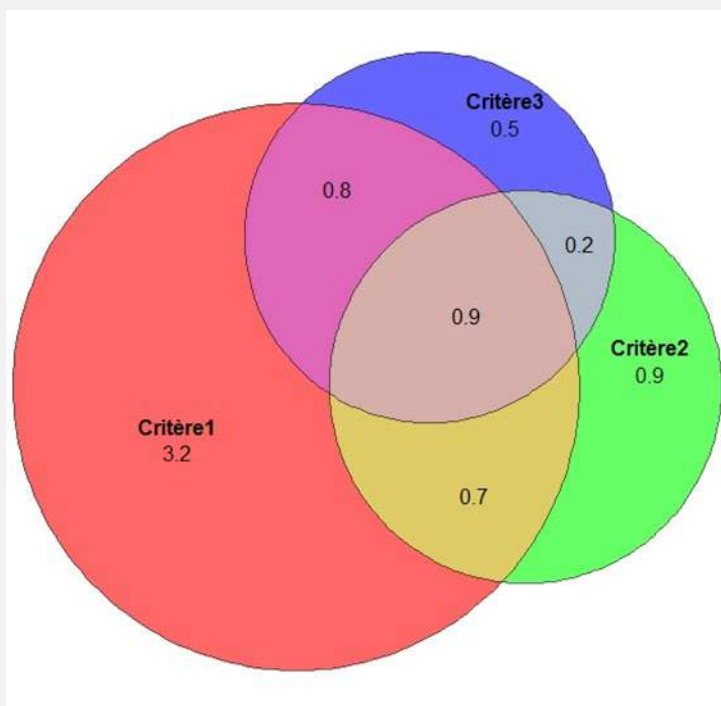
L'Enquête santé européenne (EHIS) d'Eurostat produit des indicateurs de santé standardisés qui permettent des comparaisons entre pays européens répétées dans le temps. Elle comprend quatre modules : état de santé, recours aux soins de santé, déterminants de la santé et variables socio-économiques générales des personnes âgées d'au moins 15 ans vivant en ménages ordinaires (hors institutions). Les données présentées dans cette étude à partir de cette enquête portent sur l'année 2014, sur la vague d'enquête réalisée par l'Irdes en collaboration avec la DREES (les données de la vague 2019 ne sont pas encore disponibles). En 2014, l'Enquête santé et protection sociale (ESPS) est le support de l'Enquête santé européenne (EHIS) et se dénomme ainsi EHIS-ESPS.

Pour chacune des deux enquêtes, le champ de l'étude est l'ensemble des personnes âgées de 16 ans et plus vivant dans un logement ordinaire (c'est-à-dire hors personnes vivant en collectivité). La plupart des résultats sont toutefois présentés séparément pour les personnes de moins de 65 ans et de 65 ans et plus (*encadré 2*).

L'indicateur « GALI », une approche du handicap parmi d'autres

D'autres indicateurs que le GALI permettent d'approcher le handicap, tels que la déclaration de limitations fonctionnelles, ou la reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie. Les données de l'enquête Handicap-Santé Ménages (HSM) de 2008 montrent que ces différents indicateurs renvoient à des populations qui ne sont ni juxtaposées, ni emboîtées les unes dans les autres (Dauphin et Eideliman, 2020). Par exemple, 0,5 million de personnes âgées entre 16 et 64 ans se déclarent fortement limitées dans leurs activités, mais ne déclarent aucune reconnaissance administrative de handicap, d'invalidité ou de perte d'autonomie et aucune limitation fonctionnelle sévère.

Graphique • Personnes entre 16 et 64 ans identifiées comme pouvant être handicapées en fonction des indicateurs utilisés (en millions)



Note > Critère 1 = Limitation fonctionnelle sévère ; Critère 2 = Reconnaissance officielle d'un handicap, d'une invalidité ou d'une perte d'autonomie ; Critère 3 = Forte restriction dans les activités que les gens font habituellement (GALI).

Lecture > 0,9 million de personnes de 16 à 64 ans déclarent à la fois une limitation forte au GALI, une reconnaissance administrative de handicap et une limitation fonctionnelle sévère.

Champ > Personnes de 16 à 64 ans résidant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

Source > Enquête Handicap-Santé Ménages 2008.

La régression logistique pour raisonner « toutes choses égales par ailleurs »

La régression logistique permet d'étudier l'effet sur une variable d'intérêt de variables de contrôle indépendamment les unes des autres. On parle de raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » ou « à caractéristiques comparables ». Ces relations restent toutefois descriptives et ne doivent pas être interprétées comme des causalités. Dans cette étude, plusieurs régressions logistiques ont été menées, notamment pour étudier la probabilité de vivre dans un ménage pauvre en condition de vie et d'être confronté à chacune des composantes de cette forme de pauvreté (*encadré 3*). La spécification retenue intègre les variables de contrôle suivantes : le handicap, le sexe, l'âge (16-25 ans, 26-35 ans, 36-50 ans et 51-64 ans), le statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire, logement gratuit), le diplôme (sans diplôme, inférieur au baccalauréat, niveau baccalauréat, supérieur au baccalauréat), la situation professionnelle (en emploi, au chômage, inactif, retraité, étudiant ou apprenti) et la composition du ménage (personne seule, famille monoparentale, couple sans enfant, couple avec enfant(s), autre type de ménage [ménage complexe]).

Une population handicapée plus âgée et plus féminine

Les personnes handicapées présentent des spécificités sociodémographiques. La forte proportion de personnes âgées dans cette population en constitue la principale. Plus de la moitié d'entre elles (53 %) sont âgées de 65 ans ou plus, une proportion plus de deux fois supérieure à celle observée dans l'ensemble de la population (25 %) et environ un quart d'entre elles (26 %) ont entre 50 et 64 ans (*tableau 1*). Les personnes handicapées sont, à l'inverse, nettement sous-représentées parmi les plus jeunes. Une grande partie des personnes handicapées les plus âgées le sont suite à une perte d'autonomie liée au vieillissement.

Les femmes, en moyenne plus âgées, sont plus nombreuses dans la population handicapée (56 % contre 52 %). Elles y sont, en particulier, surreprésentées après 50 ans (59 % des 50-64 ans sont des femmes), tandis que les hommes le sont parmi les plus jeunes.

Tableau 1 • Sexe et âge des personnes handicapées

	Personnes handicapées				Ensemble de la population			
	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Répartition par âge (en %)								
16 à 34 ans	6	10	8	43	27	29	28	50
35 à 49 ans	13	14	14	53	23	25	24	50
50 à 64 ans	27	24	26	59	24	24	24	52
65 ans et plus	54	52	53	57	26	22	25	56
Total	100	100	100	56	100	100	100	52
<i>dont : 16-64 ans</i>	46	48	47	55	74	78	75	51
Âge moyen (en année)								
Ensemble de la population	65,0	62,3	63,8	-	49,9	48,0	49,0	-
16-64 ans	49,3	46,7	48,1	-	40,8	40,4	40,6	-
65 ans et plus	78,6	77,0	77,9	-	75,2	74,2	74,8	-

Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 6 % des femmes handicapées ont entre 16 et 34 ans.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Les résultats présentés dans les sections suivantes porteront uniquement sur les personnes handicapées âgées de 16 à 64 ans, que l'on comparera à l'ensemble de la population du même âge (*encadré 2*). Dans cette tranche d'âge, les personnes handicapées restent en moyenne plus âgées que le reste de la population : 48,1 ans contre 40,6 ans.

Encadré 2 • Pourquoi les personnes handicapées âgées de 65 ans ou plus sont-elles traitées à part ?

Après avoir présenté quelques données générales portant sur l'ensemble de la population étudiée, quel que soit son âge, nous présenterons et commenterons dans l'essentiel de ce document les données portant sur les personnes de moins de 65 ans, avant de nous intéresser spécifiquement aux données concernant les personnes de 65 ans et plus.

Ce choix n'est pas lié à une volonté de reproduire le découpage de la population, dans les champs du handicap et de la dépendance, en fonction d'un « seuil d'âge », qui est d'ailleurs généralement fixé à 60 et non 65 ans. Cependant, nous souhaitons tenir compte de différences importantes dans les situations des personnes ayant des restrictions d'activité en fonction de l'âge. Le seuil de 65 ans nous semble plus pertinent que celui de 60 ans, notamment en raison du recul progressif de l'âge moyen de départ à la retraite.

Par ailleurs, si l'indicateur GALI est pertinent sur l'ensemble de la population, quel que soit l'âge, il est cependant sensible à l'âge. Il est robuste pour les plus et les moins jeunes, mais il l'est particulièrement sur les moins de 65 ans (Dauphin et Eideliman, 2020). Il s'avère en revanche un peu plus sensible à des changements méthodologiques (consignes données aux enquêteurs, changements minimes de formulation...) sur les plus de 65 ans.

Pour fluidifier la lecture tout en tenant compte des différences liées à l'âge, nous avons donc fait le choix de présenter les spécificités des personnes de plus de 65 ans de manière groupée, à la fin de cette étude, pour mieux les faire ressortir, même si les données montrent aussi beaucoup de points communs entre personnes de moins et de plus de 65 ans.

Les personnes handicapées vivent plus souvent seules dans leur ménage

Les situations matrimoniale et familiale sont fortement liées à l'âge. Ainsi, les personnes handicapées âgées de 16 à 64 ans, en moyenne plus âgées que le reste de la population du même âge, sont plus nombreuses à être mariées (46 %), mais sont aussi davantage concernées par le veuvage et les divorces (17 %) que l'ensemble de la population (respectivement 40 % et 9 %) (*tableau 2*). Elles déclarent également plus souvent que les autres avoir au moins un enfant (72 % contre 61 % dans l'ensemble de la population). Elles sont, enfin, légèrement moins nombreuses à être en couple à la date de l'enquête (62 % contre 65 %).

Bien que la majorité des personnes handicapées vivent dans un ménage composé d'un couple (58 %) – le plus souvent sans enfant – elles sont plus nombreuses à déclarer vivre seules dans leur ménage : 19 % sont dans cette situation contre 15 % dans l'ensemble de la population. Cette caractéristique se vérifie toutes choses égales par ailleurs (*tableau complémentaire A*).

Tableau 2 • Situation familiale des personnes handicapées selon l'âge

(En %)

		Personnes handicapées	Ensemble
Proportion de personnes en couple (1)		62	65
Situation matrimoniale	Célibataire	37	51
	Marié(e) ou remarié(e), y compris séparé(e) légalement	46	40
	Veuf(ve), Divorcé(e)	17	9
Enfants	Sans enfant	28	39
	Ayant des enfants	72	61
	<i>Un enfant</i>	15	16
	<i>Deux enfants</i>	29	28
	<i>Trois enfants ou plus</i>	28	17
Composition du ménage	Personne seule	19	15
	Couple (au sein du ménage)	58	65
	<i>Sans enfant</i>	33	26
	<i>Avec enfants(2)</i>	26	39
	Famille monoparentale (3)	7	6
	Autre type de ménage	15	14

(1) Personnes en couple avec une personne vivant au sein du même ménage ou en dehors.

(2) Les 26 % de personnes handicapées âgées de 16 à 64 ans et qui sont dans un couple avec enfants se décomposent en 24 % qui sont les parents et 2 % qui sont les enfants du ménage. Pour l'ensemble de la population, les 39 % de personnes âgées de 16 à 64 ans qui sont dans un couple avec enfants se décomposent en 33 % qui sont les parents et 6 % qui sont les enfants du ménage.

(3) Les 7 % de personnes handicapées âgées de 16 à 64 ans et qui sont dans une famille monoparentale se décomposent en 5 % qui sont les parents et 2 % qui sont les enfants du ménage. Pour l'ensemble de la population, les 6 % de personnes âgées de 16 à 64 ans qui sont dans une famille monoparentale se décomposent en 4 % qui sont les parents et 2 % qui sont les enfants du ménage.

Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 62 % des personnes handicapées âgées de 16 à 64 ans sont en couple au moment de l'enquête.

Cette part s'élève à 65 % dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.**Source** > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Plus de la moitié des personnes handicapées vivent dans un ménage propriétaire de son logement (54 %), soit une part inférieure à celle observée pour l'ensemble de la population (61 %) (tableau 3).

Tableau 3 • Statut d'occupation du logement des personnes handicapées selon l'âge

(En %)

	Personnes handicapées	Ensemble
Propriétaire	54	61
Locataire	44	36
Locataire ou sous-locataire payant un loyer au prix du marché	26	21
Logement loué à un prix inférieur au marché	18	15
Logement gratuit	2	3
Total	100	100

Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 54 % des personnes handicapées vivent dans un ménage propriétaire de son logement.

Cette part s'élève à 61 % dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.**Source** > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Les personnes handicapées sont moins diplômées et plus éloignées du marché de l'emploi

Les personnes handicapées ont un plus faible niveau de qualification que l'ensemble de la population. Ainsi, les personnes handicapées sont surreprésentées parmi les non diplômés (29 % contre 13 %), tandis qu'elles sont sous-représentées parmi celles ayant obtenu un diplôme équivalent ou supérieur au bac (tableau 4). Elles sont en revanche plus souvent détentrices d'un CAP, BEP ou équivalent.

Tableau 4 • Diplôme et situation d'emploi des personnes handicapées

(En %)

	Personnes handicapées	Ensemble
Diplôme de niveau supérieur à Bac+2	8	20
Diplôme de niveau Bac+2	9	14
Bac, Brevet professionnel ou équivalent	14	21
CAP, BEP et équivalent	33	23
BEPC, DNB, Brevet des collèges	7	9
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	29	13
En emploi	41	66
Chômeur(se) (inscrit(e) ou non au Pôle Emploi (ex ANPE))	15	8
Inactif(ve) non-retraité(e) et non étudiant(e)	27	6
<i>dont inactif(ve) pour cause d'invalidité</i>	14	1
Retraité(e) ou retiré(e) des affaires ou en préretraite	13	8
Étudiant(e), élève, en formation ou stagiaire non rémunéré(e)	4	11
Apprenti(e) sous contrat ou stagiaire rémunéré(e)	nd	1
Agriculteur	nd	1
Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise	5	6
Cadre	7	16
Profession intermédiaire	18	25
Employé ou ouvrier	69	51
<i>Employé</i>	36	28
<i>Ouvrier</i>	33	23
Salarié(e)	91	88
<i>Salarié(e) de l'État</i>	17	13
<i>Salarié(e) d'une collectivité locale, des HLM ou des hôpitaux publics</i>	10	10
<i>Salarié(e) d'une entreprise, d'un artisan, d'une association</i>	59	62
<i>Salarié(e) d'un ou plusieurs particulier(s)</i>	nd	3
Non salarié(e)	9	12
Temps complet	67	82
Temps partiel	33	18

nd > Non diffusable en raison d'effectifs trop faibles.

Note > Pour les trois dernières sections du tableau (ventilation selon la catégorie socio-professionnelle, le type d'emploi et le temps complet/partiel), les proportions sont calculées au sein des seules personnes en emploi.

Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 8 % des personnes handicapées ont un diplôme supérieur à Bac +2. Cette part s'élève à 20 % dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Les personnes handicapées sont également surreprésentées parmi les chômeurs¹ (15 % contre 8 %) et les inactifs non retraités et non étudiants (27 % contre 6 % dans l'ensemble). Un peu plus d'une sur dix déclare être inactive pour cause d'invalidité. Enfin, en moyenne plus âgées (19 % ont entre 60 et 64 ans contre 12 % dans l'ensemble de la population), elles sont plus nombreuses à être à la retraite.

Elles occupent, à l'inverse, moins souvent un emploi (41 % contre 66 %). Parmi celles en emploi, neuf sur dix sont salariées. Plus des deux tiers (69 %) d'entre elles occupent un emploi d'employé ou d'ouvrier (51 % dans l'ensemble). Elles sont, enfin, plus nombreuses à travailler à temps partiel (33 % contre 18 % dans l'ensemble) et plus fréquemment employées dans la fonction publique d'État (17 % contre 13 %).

Les ménages des personnes handicapées perçoivent plus souvent des prestations liées à la maladie ou l'invalidité

En lien avec leur âge, leur place sur le marché de travail et leur situation familiale, les ménages des personnes handicapées âgées entre 16 et 64 ans sont moins nombreux à déclarer percevoir des salaires (63 % contre 82 %),

¹ Le nombre de chômeurs est calculé à partir du nombre de personnes se déclarant au chômage, sans tenir compte de la définition du Bureau international du travail (BIT). (Pour plus d'informations : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1129>).

des prestations familiales (22 % contre 30 %) ou des intérêts, revenus d'épargne et dividendes (30 % contre 41 %) (tableau 5). En revanche, leurs ménages déclarent plus souvent percevoir des pensions de retraite (28 % contre 16 %), des allocations logement (26 % contre 17 %) et des allocations chômage (15 % contre 11 %). Le revenu disponible² des ménages des personnes handicapées est également plus souvent composé de prestations liées à la maladie ou l'invalidité : 40 % d'entre elles vivent dans un ménage qui a perçu ce type de prestation contre 9 % dans l'ensemble. En particulier, 17 % des personnes handicapées vivent dans un ménage qui déclare avoir perçu l'allocation adulte handicapé³ (2 % sur l'ensemble de la population) et 15 % dans un ménage déclarant avoir perçu des indemnités journalières de maladie ou de maternité (6 % dans l'ensemble).

Tableau 5 • Sources de revenus déclarés par les ménages

(En %)

	Personnes handicapées	Ensemble
Perception de salaires	63	82
Perception d'allocations chômage	15	11
Retraite	28	16
Perception du RSA ou de la prime d'activité	11	9
Perception de prestations familiales à la date de l'enquête	22	30
Perception des prestations liées à la maladie ou l'invalidité	40	9
<i>dont l'allocation adulte handicapé (AAH) en 2016</i>	17	2
<i>dont indemnités journalières de maladie ou de maternité (ou de paternité) en 2016</i>	15	6
Perception d'allocation logement	26	17
Perception de bourses scolaires ou de bourses d'étudiants à la date de l'enquête	10	8
Perception d'intérêts, de revenus d'épargne, de dividendes à la date de l'enquête	30	41
Perception de loyers et fermages à la date de l'enquête	7	12
Pensions alimentaires, aides reçues des parents, de la famille ou des amis à la date de l'enquête	5	6

Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 63 % des personnes handicapées vivent dans un ménage dont le revenu est composé (entre autres) de salaires. Cette part s'élève à 82 % dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Un niveau de vie inférieur dans les ménages des personnes handicapées

Les indicateurs de niveau de vie et de pauvreté monétaire des personnes handicapées sont habituellement calculés à partir de l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'INSEE, source de référence sur ces sujets, et font l'objet d'une publication annuelle dans le panorama sur L'aide et action sociales en France de la DREES (encadré 3). Toutefois, l'enquête SRCV recueille aussi des informations permettant de calculer niveau de vie et taux de pauvreté, qui sont présentés ici par cohérence avec la source retenue pour les autres indicateurs commentés dans ce Dossier. Par définition, le niveau de vie du ménage correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation⁴.

² Le revenu disponible comprend les revenus d'activité ou de remplacement (pensions de retraite et indemnités de chômage notamment), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales et minima sociaux, nets des impôts directs.

³ Près de la moitié des bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée ne sont pas identifiés comme personnes handicapées selon l'indicateur « GALI ».

⁴ Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes âgées de 14 ans et plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc, par définition, identique pour tous les individus d'un même ménage. Par conséquent, le niveau de vie des personnes handicapées correspond à celui du ménage dans lequel elles vivent. (Pour plus d'information : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1802>)

Les personnes handicapées ont un niveau de vie inférieur à celui de l'ensemble de la population : selon SRCV, le niveau de vie moyen de leur ménage s'élève à 21 900 euros par an et le niveau de vie médian à 19 700 euros, contre respectivement 25 800 euros et 22 300 euros dans l'ensemble de la population (*tableau 6*).

Les personnes handicapées – excepté celles vivant en couple sans enfant – sont, ainsi, plus souvent pauvres au regard de la pauvreté monétaire (leur niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian) : 19 % des personnes handicapées sont pauvres contre 13 % dans l'ensemble ; les familles monoparentales, les personnes seules et les personnes vivant en couple avec enfant sont les plus touchées. Selon l'enquête ERFS, le taux de pauvreté des personnes handicapées apparaît encore plus élevé : 25 % parmi les personnes handicapées de 15 à 59 ans (*encadré 3*). L'écart avec le taux estimé à partir de l'enquête SRCV peut s'expliquer par des différences de nature méthodologique ; dans les deux sources, le taux de pauvreté des personnes handicapées est de l'ordre d'une fois et demi plus élevé que celui de l'ensemble de la population.

Tableau 6 • Niveau de vie annuel des personnes handicapées

		Personnes handicapées	Ensemble
Ensemble	Niveau de vie moyen (en euros)	21 000	25 600
	Niveau de vie médian (en euros)	19 500	22 600
	Proportion de personnes vivant dans un ménage pauvre (en %)	19	13
Personne seule	Niveau de vie moyen (en euros)	18 900	23 300
	Niveau de vie médian (en euros)	17 700	20 200
	Proportion de personnes vivant dans un ménage pauvre (en %)	29	19
Couple sans enfant	Niveau de vie moyen (en euros)	24 000	30 200
	Niveau de vie médian (en euros)	22 100	25 400
	Proportion de personnes vivant dans un ménage pauvre (en %)	11	7
Couple avec enfants	Niveau de vie moyen (en euros)	19 600	24 800
	Niveau de vie médian (en euros)	18 500	22 700
	Proportion de personnes vivant dans un ménage pauvre (en %)	20	12
Famille monoparentale	Niveau de vie moyen (en euros)	16 200	18 100
	Niveau de vie médian (en euros)	15 000	16 000
	Proportion de personnes vivant dans un ménage pauvre (en %)	39	29
Autre type de ménage	Niveau de vie moyen (en euros)	22 200	25 000
	Niveau de vie médian (en euros)	21 200	22 900
	Proportion de personnes vivant dans un ménage pauvre (en %)	13	12

Lecture > En 2018, en France métropolitaine, le niveau de vie des personnes handicapées s'élève à 21 000 euros en moyenne. Ce montant s'élève à 25 600 euros dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

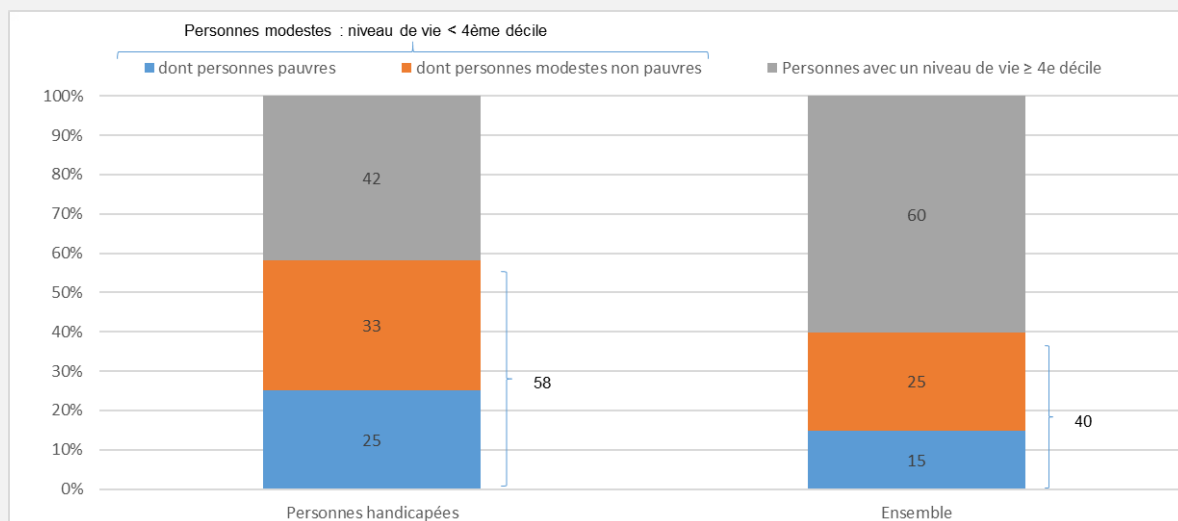
Encadré 3 • Niveaux de vie et pauvreté monétaire des ménages des personnes handicapées dans l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), réalisée par l'Insee, consiste en un rapprochement du fichier de l'enquête Emploi avec les données administratives sur les déclarations de revenus et les prestations perçues. Elle intègre également des estimations des revenus financiers générés par des produits exonérés d'impôt ou soumis à prélèvement libératoire. Elle est réalisée chaque année et sous cette forme depuis l'année de revenus 2005. Elle vise à analyser les revenus des ménages ordinaires de France métropolitaine suivant des critères sociodémographiques usuels mais également l'activité de chaque individu. Elle précise comment se cumulent les divers types de revenus perçus par chaque membre du ménage. L'enquête permet ainsi d'étudier le revenu disponible des ménages, le niveau de vie des individus, la pauvreté monétaire et les inégalités sociales en termes de revenus. Même si l'enquête SRCV contient elle aussi ces informations, c'est l'enquête ERFS, dont l'échantillon est de plus grande taille, qui est considérée comme la source statistique de référence en France sur ces questions.

La DREES publie annuellement le niveau de vie et la pauvreté monétaire des personnes handicapées âgées de 15 à 59 ans dans le panorama de l'aide et de l'action sociales en France, à partir de l'ERFS. La dernière publication porte sur les données de 2017 (<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/18-20.pdf>). Ces résultats, présentés ci-dessous, restent la référence en la matière, même si d'autres enquêtes permettent de calculer des niveaux de vie.

Selon l'ERFS 2017, les personnes en situation de handicap ont globalement un niveau de vie inférieur à l'ensemble de la population (Graphique). En effet, en 2017, 58 % des personnes handicapées de moins de 60 ans vivent dans un ménage dit « modeste »⁵, contre 40 % dans la population générale. Au sens statistique du terme, 25 % des personnes handicapées de 15 à 59 ans sont pauvres (leur niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian), contre 14 % des personnes de la même tranche d'âge sans handicap. Comparé à l'ensemble des ménages, le niveau de vie médian mensuel des ménages dont au moins un membre est handicapé (1 430 euros) est inférieur de 280 euros par mois, en 2017, à celui de l'ensemble des ménages (1 710 euros). Selon l'enquête SRCV, sur les champs des personnes âgées de 15 à 59 ans, le niveau de vie médian déclaré par les ménages des personnes handicapées s'élève à 1 610 euros par mois et le taux de pauvreté associé de 19 %. Les écarts de taux de pauvreté entre les deux sources ERFS et SRCV sur la même année de revenu s'expliquent essentiellement, par des différences de champ, de définition du ménage et par l'aléa statistique, les deux enquêtes reposant toutes deux sur un échantillon (voir l'annexe sur les sources et méthodes de l'Insee Références [Les revenus et le patrimoine des ménages – édition 2018](#)).

Graphique • Répartition des personnes de 15 à 59 ans selon leur niveau de vie, en 2017



Notes > Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation.

Le 4^e décile (D4) est la valeur en dessous de laquelle se situent 40 % de l'ensemble des personnes. Une personne est dite pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Lecture > En 2017, 25 % des personnes handicapées âgées de 15 à 59 ans sont pauvres. Cette proportion s'élève à 15 % dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 59 ans appartenant à un ménage vivant dans un logement ordinaire, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources > Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2017.

⁵ Il s'agit ici des personnes dont les revenus se situent sous le quatrième décile de niveau de vie, c'est-à-dire les 40 % des personnes dont le niveau de vie est le plus faible.

Les personnes handicapées sont près de deux fois plus nombreuses à vivre dans un ménage pauvre en conditions de vie

Au-delà de la pauvreté monétaire, la pauvreté des ménages peut aussi être approchée à travers les privations ou le renoncement à certains biens de consommation, services ou équipements pour des raisons financières. Il s'agit d'une notion de pauvreté dite « en conditions de vie » (*encadré 4*). Les personnes handicapées vivent dans des ménages nettement plus exposés à la pauvreté en conditions de vie. Près de trois sur dix sont concernées par cette forme de pauvreté, contre environ une sur dix dans l'ensemble de la population (*tableau 7*). La proportion de personnes handicapées appartenant à un ménage pauvre en conditions de vie est plus élevée quelle que soit la dimension de la pauvreté en conditions de vie considérée⁶.

Tableau 7 • Pauvreté en conditions de vie des ménages des personnes handicapées

	(En %)	
	Personnes handicapées	Ensemble
Indicateur français de pauvreté en conditions de vie	29	12
Insuffisance de ressources (au moins 3 insuffisances sur 6)	31	16
Restriction de consommation (au moins 4 restrictions sur 9)	27	10
Retard de paiements du loyer, des factures ou des impôts	19	10
Difficultés de logement (au moins 3 difficultés sur 9)	14	8

Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 29 % des personnes handicapées vivent dans un ménage pauvre en conditions de vie. Cette part s'élève à 12 % dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Encadré 4 • L'indicateur français de pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage d'un certain nombre de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population, ou de difficultés dans la vie quotidienne. Un ménage est dit pauvre en conditions de vie selon la définition utilisée par l'Insee en 2018⁷ lorsqu'il cumule au moins 8 privations ou difficultés parmi 27 relatives à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement.

Les 27 privations ou difficultés retenues pour mesurer le taux de pauvreté en conditions de vie selon la définition Insee sont :

- Insuffisance des ressources :
 - être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus ;
 - avoir été en découvert bancaire au cours des 12 derniers mois ;
 - avoir des revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage ;
 - puiser dans ses économies pour équilibrer le budget ;
 - ne disposer d'aucune épargne ;
 - considérer sa situation financière comme difficile.
- Retards de paiement : avoir été dans l'impossibilité de payer, au cours des douze derniers mois :
 - des factures d'électricité ou de gaz ;
 - des loyers ;
 - ses impôts.
- Restrictions de consommation : ne pas être en mesure de ...
 - maintenir le logement à la bonne température ;
 - se payer une semaine de vacances ;
 - remplacer des meubles ;
 - acheter des vêtements neufs ;
 - acheter de la viande ou l'équivalent ;

⁶ En parallèle des indicateurs français de pauvreté monétaire et de pauvreté en conditions de vie, il existe un indicateur synthétique européen de « risque de pauvreté ou d'exclusion sociale » (*encadré 5*).

⁷ À partir de 2020 (enquête collectée en 2020 et diffusion des résultats en 2021), l'indicateur de pauvreté en conditions de vie de l'Insee sera remplacé par l'indicateur de privation matérielle et sociale défini au niveau européen, qui regroupe moins de restrictions mais dont certaines ne sont pas dans l'indicateur de pauvreté en conditions de vie tel qu'il est actuellement défini par l'Insee.

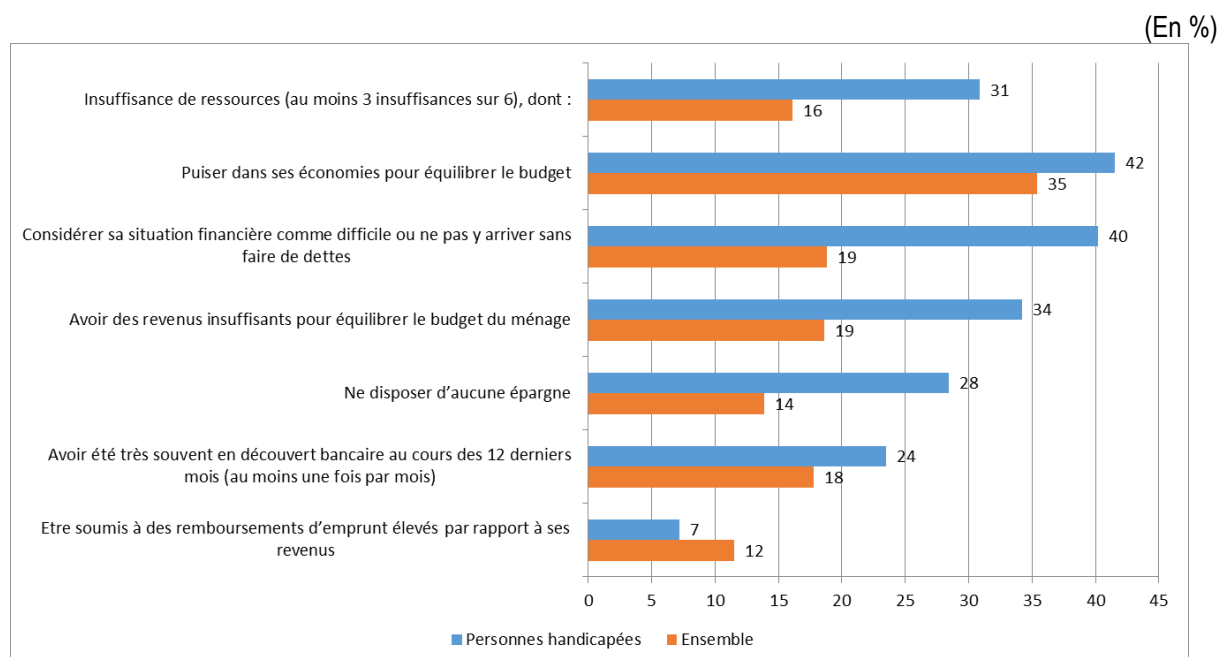
- recevoir parents ou amis ;
- offrir des cadeaux au moins une fois par an ;
- posséder deux paires de chaussures ;
- ne pas faire de repas par manque d'argent (au moins une fois au cours des deux dernières semaines).

- Difficultés de logement :
 - surpeuplement ;
 - pas de salle de bains ;
 - pas de toilettes ;
 - pas d'eau chaude ;
 - pas de système de chauffage ;
 - logement trop petit ;
 - difficulté à chauffer ;
 - humidité ;
 - bruit.

Les ménages de personnes handicapées sont avant tout confrontés à des insuffisances de ressources et des restrictions de consommation

L'insuffisance de ressources est la dimension de la pauvreté en conditions de vie la plus fréquente parmi les personnes handicapées : 31 % d'entre elles vivent dans un ménage déclarant au moins 3 insuffisances parmi les 6 considérées dans l'enquête, contre 16 % dans l'ensemble de la population. Leurs ménages rapportent principalement avoir puisé dans leurs économies pour équilibrer leur budget au cours des douze derniers mois : 42 % contre 35 % dans l'ensemble de la population (*graphique 1*). Les écarts sont, toutefois, davantage marqués parmi les autres indicateurs de contraintes budgétaires. Ainsi, 40 % des personnes handicapées vivent dans un ménage considérant sa situation financière difficile ou ne pouvant y arriver sans faire de dettes et 34 % dans un ménage estimant ses revenus insuffisants pour équilibrer son budget, contre 19 % dans l'ensemble de la population. Les personnes handicapées sont aussi plus nombreuses à être issues de ménages ne disposant d'aucune épargne (28 % contre 14 %) et parmi ceux ayant été très souvent en découvert bancaire au cours de l'année (24 % contre 18 %). Elles sont, en revanche, moins nombreuses dans les ménages étant soumis à des remboursements d'emprunt – ce qui est souvent lié au fait d'être propriétaire – trop élevés par rapport à leurs revenus (7 % contre 12 %).

Graphique 1 • Insuffisance de ressource des ménages des personnes handicapées



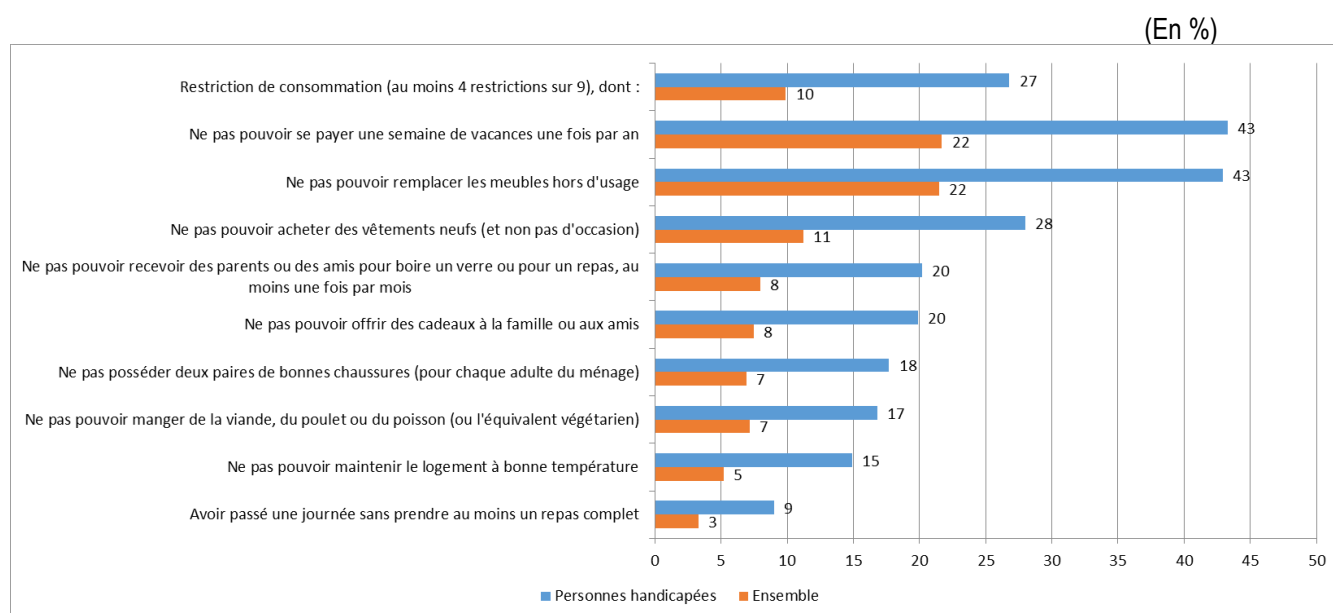
Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 31 % des personnes handicapées vivent dans un ménage déclarant au moins 3 insuffisances de ressources parmi les 6 considérées dans l'enquête. Cette part s'élève à 16 % dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 ans et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Les restrictions de consommation sont la seconde composante de la pauvreté en conditions de vie la plus courante parmi les personnes handicapées : 27 % d'entre elles vivent dans un ménage confronté à cette forme de restriction (au sens où elles déclarent des restrictions pour au moins 4 types parmi les 9 évoqués dans l'enquête), soit près de trois fois plus que dans l'ensemble de la population (10 %) (*graphique 2*). Ce constat est valable quelle que soit la privation considérée. Le fait de ne pas pouvoir payer une semaine de vacances une fois par an (43 % contre 22 % dans l'ensemble de la population), remplacer un meuble hors d'usage (43 % contre 22 %) et dans une moindre mesure s'acheter des vêtements neufs (28 % contre 11 %) par manque de moyen sont les privations les plus souvent citées.

Graphique 2 • Restriction de consommation des ménages des personnes handicapées



Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 27 % des personnes handicapées vivent dans un ménage déclarant au moins 4 restrictions de consommation parmi les 9 citées dans l'enquête. Cette part s'élève à 10 % dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 ans et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

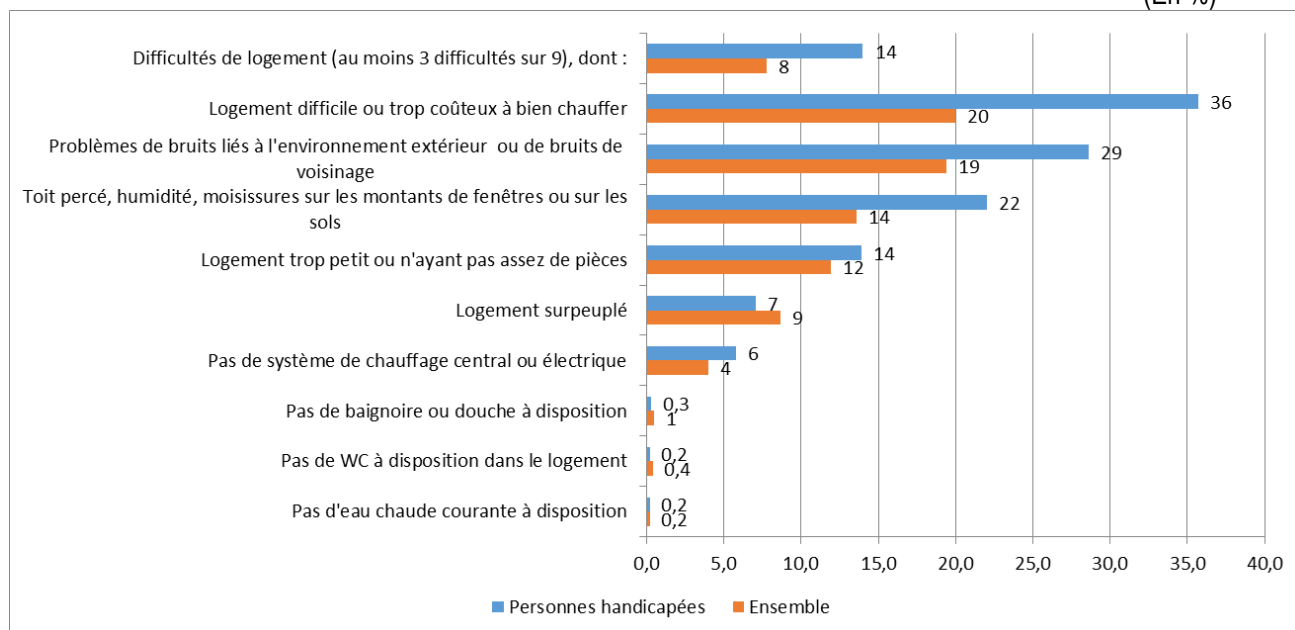
Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Les ménages des personnes handicapées déclarent également plus souvent être confrontés à des retards de paiement, autre dimension de la pauvreté en conditions de vie. À cause de problèmes d'argent, 19 % de ces ménages ont été dans l'impossibilité de payer dans les temps des factures (électricité, eau, gaz ou téléphone), des loyers ou des traites d'impôts, contre 10 % dans l'ensemble de la population (*tableau 7*).

Enfin, les difficultés liées au logement constituent la dernière composante de la pauvreté en conditions de vie. Quelle que soit leur situation vis-à-vis du handicap, la quasi-totalité des individus vivent dans un ménage disposant de l'ensemble du confort sanitaire de base (eau courante, WC intérieurs, installation sanitaire avec une douche ou une baignoire) ainsi que d'un chauffage dans le logement. Toutefois, 14 % des personnes handicapées vivent dans des ménages rencontrant des difficultés de logement (au sens où elles signalent au moins 3 difficultés différentes parmi les 9 considérées dans l'enquête), soit une proportion plus élevée que dans l'ensemble de la population (8 %) (*graphique 3*). Ces ménages déclarent en effet vivre plus souvent dans des logements difficiles ou coûteux à chauffer (36 % contre 20 % dans l'ensemble), avec des problèmes de bruits liés à l'environnement ou au voisinage (29 % contre 19 %) ou des problèmes de toiture ou d'humidité (22 % contre 14 %).

Graphique 3 • Difficultés de logement des ménages des personnes handicapées

(En %)



Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 14 % des personnes handicapées vivent dans un ménage déclarant des difficultés de logement. Cette part s'élève à 8 % dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Ces écarts, constatés entre les populations handicapées et non handicapées sans tenir compte des différences de structure entre les deux populations, restent vérifiés lorsqu'on raisonne à sexe, âge, niveau de diplôme, catégorie socioprofessionnelle, statut d'activité, configuration du ménage et statut d'occupation du logement comparables. Toutes choses égales par ailleurs (encadré 1), les personnes handicapées ont en effet une probabilité significativement plus élevée de vivre dans un ménage pauvre en conditions de vie (*tableau complémentaire B*). Ce constat vaut pour chacune des dimensions de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie.

Encadré 5 • Les personnes handicapées, en particulier les femmes, sont plus nombreuses à présenter un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

En parallèle des indicateurs français de pauvreté monétaire et de pauvreté en conditions de vie, il existe un indicateur synthétique européen de « risque de pauvreté ou d'exclusion sociale », défini par le fait d'être concerné par au moins une des définitions de la pauvreté ou l'exclusion sociale. Les personnes handicapées sont plus nombreuses à présenter un tel risque. Plus d'un tiers sont ainsi confrontées à au moins l'une des trois formes d'exclusion suivantes : un risque de pauvreté monétaire – le niveau de vie du ménage est inférieur à 60 % du niveau de vie médian –, une situation de privation matérielle sévère, ou une appartenance à un ménage à très faible intensité de travail – c'est-à-dire dans un ménage dont les membres en âge de travailler ont travaillé à moins de 20 % de leur potentiel au cours des 12 mois précédents. C'est près de deux fois plus que dans l'ensemble de la population (*Tableau*).

Les personnes handicapées sont également plus nombreuses à être confrontées à chacun des indicateurs de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et les cumulent plus fréquemment. Une sur cinq vit, ainsi, dans un ménage à très faible intensité de travail, soit près de trois fois plus que dans l'ensemble de la population (7 %). Elles vivent également plus souvent dans un ménage pauvre au regard de la pauvreté monétaire : 19 % appartiennent à des ménages pauvres (contre 13 %). De même, plus d'une personne handicapée sur dix (12 %) est en situation de privation matérielle sévère (5 % dans l'ensemble de la population). Enfin, 14 % des personnes handicapées cumulent deux indicateurs de risque de pauvreté et d'exclusion ou plus contre 6 % de l'ensemble de la population.

Tableau • Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des personnes handicapées

(En %)

	Personnes handicapées	Ensemble de la population
Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	36	18
1 indicateur	22	12
2 indicateurs ou plus	14	6
Faible intensité de travail	20	7
Privation matérielle sévère	12	5

Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian	19	13
---	----	----

Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 36 % des personnes handicapées ont un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cette part s'élève à 18 % dans l'ensemble de la population du même âge.

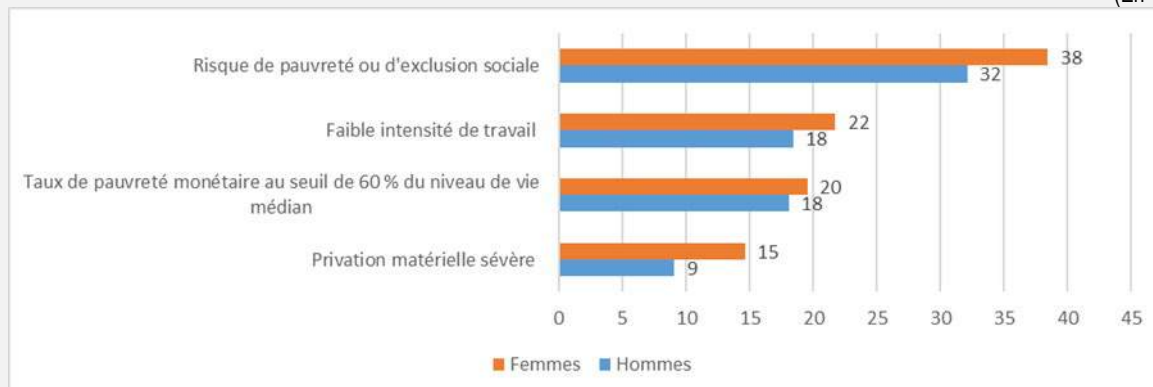
Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Les femmes handicapées se distinguent par un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale plus élevé (38 %) que leurs homologues masculins (32 %) (*graphique*). En particulier, elles sont plus nombreuses à subir des privations matérielles sévères. Ces écarts ne sont pas observés dans l'ensemble de la population.

Graphique • Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des personnes handicapées selon le sexe

(En %)



Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 38 % des femmes handicapées ont un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale contre 32 % parmi les hommes.

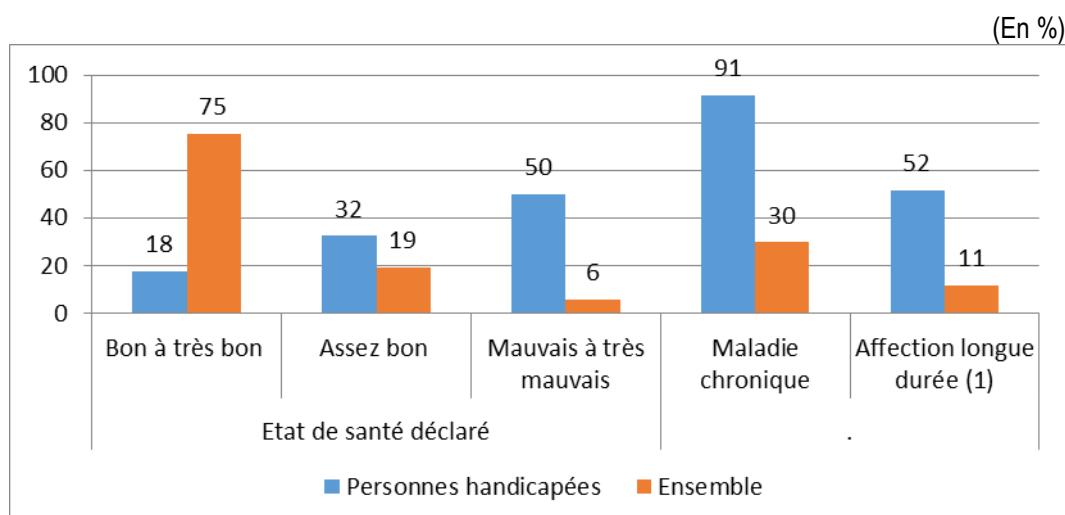
Champ > France métropolitaine, personnes handicapées âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Des indicateurs d'une santé dégradée pour les personnes handicapées

Les personnes identifiées comme handicapées dans cette étude sont, pour rappel, celles ayant déclaré être fortement limitées dans les activités que les gens font habituellement, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé. Ainsi, la moitié des personnes handicapées qualifient leur état de santé de mauvais ou très mauvais, soit une proportion près de dix fois plus élevée que dans l'ensemble de la population (*graphique 4*). Elles sont, par ailleurs, neuf sur dix (91 %) à déclarer avoir au moins une maladie chronique et plus de la moitié (52 %), une affection longue durée, des parts encore une fois nettement supérieures à celles observées parmi l'ensemble de la population (respectivement 30 % et 19 %).

Graphique 4 • État de santé des personnes handicapées



Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 18 % des personnes handicapées déclarent être en bonne ou très bonne santé. Cette part s'élève à 75 % dans l'ensemble de la population du même âge.

(1) Ces résultats est issu du module secondaire de l'édition 2017 de l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie. Tous les autres résultats sont relatifs à l'année 2018.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018 et 2017.

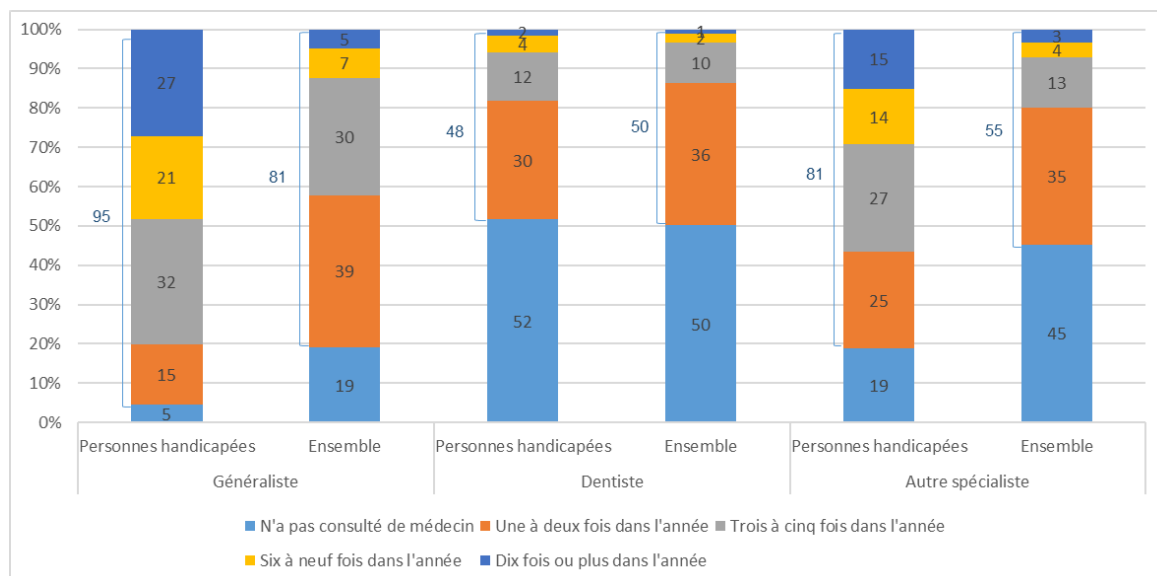
Des consultations médicales plus nombreuses et plus fréquentes parmi les personnes handicapées, excepté chez le dentiste

Les personnes handicapées sont plus nombreuses à avoir consulté un médecin dans l'année, plus particulièrement un spécialiste (hors dentiste) : 95 % se sont rendues chez un généraliste, 81 % chez un spécialiste, contre respectivement 81 % et 55 % dans l'ensemble de la population (*graphique 5*)⁸. Quelle que soit la nature des consultations, ces visites médicales sont également plus fréquentes au cours de l'année pour les personnes handicapées : près de 27 % d'entre elles ont consulté un généraliste et 15 % un spécialiste au moins dix fois dans l'année contre respectivement 5 % et 3 % dans l'ensemble de la population.

Les personnes handicapées sont, en revanche, moins nombreuses à avoir consulté un dentiste : 48 % d'entre elles s'y sont rendues au moins une fois dans l'année, soit une proportion légèrement inférieure à celle observée dans l'ensemble de la population (50 %). Elles déclarent plus fréquemment avoir renoncé à voir un dentiste alors qu'elles avaient besoin de soins : 12 % d'entre elles contre 8 % dans l'ensemble de la population (*tableau complémentaire C*).

⁸ Ces données spécifiques sur les consultations médicales et le recours aux services d'aide ou de soins à domicile ne sont disponibles que dans l'édition 2017 de SRCV. Les résultats présentés dans cette section portent donc sur l'année 2017, et non sur l'année 2018 comme dans les sections précédentes.

Graphique 5 • Fréquence des consultations médicales au cours de l'année des personnes handicapées



Lecture > En 2017, en France métropolitaine, 5 % des personnes handicapées déclarent ne pas avoir consulté de généraliste au cours de l'année contre 19 % de l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 ans et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2017.

Les personnes handicapées ont, par ailleurs, plus souvent eu recours à un service d'aide ou de soins à domicile en raison de problèmes de santé : 21 % d'entre elles contre 6 % dans l'ensemble (*tableau 8*). Les personnes handicapées sont cependant plus nombreuses à ne pas avoir eu recours à ce type de service alors qu'elles en avaient besoin : 16 % contre 3 % dans l'ensemble de la population. Parmi elles, 46 % n'y ont pas fait appel, l'aide ou les soins étant prodigués par des amis ou par la famille, 24 % n'en avaient pas les moyens financiers et 30 % évoquent d'autres raisons.

Tableau 8 • Recours aux services d'aide ou de soins à domicile par les personnes handicapées

(En %)

	Personnes handicapées	Ensemble
Ensemble des personnes	100	100
A eu recours à un service d'aide ou de soins à domicile	21	6
N'a pas eu recours à un service d'aide ou de soins à domicile	79	94
Parmi les personnes n'ayant pas eu recours à un service d'aide ou de soins à domicile	100	100
N'a pas eu besoin de services d'aide ou de soins à domicile	84	97
A eu besoin de services d'aide ou de soins à domicile mais y a renoncé	16	3
Parmi les personnes qui auraient eu besoin d'un service d'aide ou de soins à domicile mais qui y a renoncé	100	100
Les services d'aide ou de soins à domicile sont prodigués par des amis ou par la famille	46	30
N'avait pas les moyens financiers permettant de recourir à des services d'aide ou de soins à domicile	24	15
Pour d'autres raisons ou raisons inconnues	29	56

Lecture > En 2017, en France métropolitaine, 21 % des personnes handicapées déclarent avoir eu recours à un service d'aide ou de soins à domicile au cours de l'année. Cette proportion s'élève à 6 % parmi l'ensemble de la population du même âge.

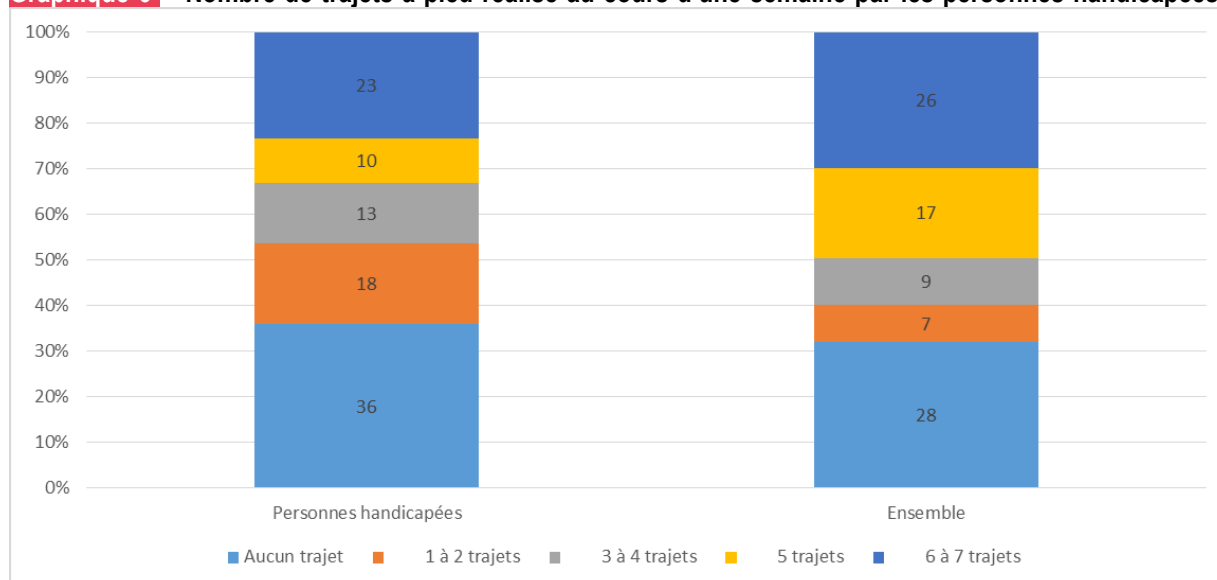
Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 ans et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2017.

Les personnes handicapées pratiquent moins souvent une activité sportive ou culturelle

En 2014, près des deux tiers (64 %) des personnes handicapées font au moins un trajet à pied par semaine, soit une proportion inférieure à l'ensemble de la population (72 %) (*graphique 6*). Elles déclarent en particulier moins souvent que dans l'ensemble faire cinq trajets à pied ou plus par semaine.

Graphique 6 • Nombre de trajets à pied réalisé au cours d'une semaine par les personnes handicapées



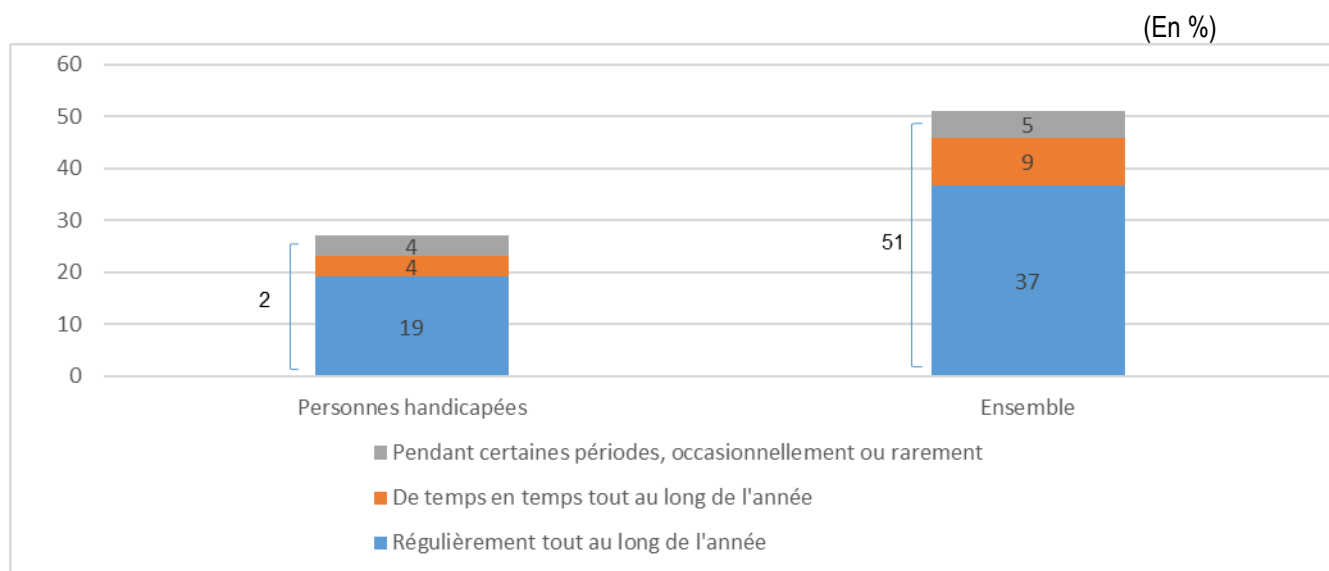
Lecture > En 2014, en France métropolitaine, 36 % des personnes handicapées déclarent ne faire aucun trajet à pied par semaine contre 28 % dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 15 et 64 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire.

Source > Drees, enquête Santé européenne 2014 (EHIS-ESPS).

La pratique sportive varie également en fonction de la situation de handicap. Les personnes handicapées sont moins nombreuses à pratiquer une activité sportive qu'en population générale : une personne handicapée sur quatre (27 %) a pratiqué une activité sportive en 2015, contre près d'une personne sur deux (51 %) dans l'ensemble de la population (*graphique 7*)⁹. Parmi les personnes handicapées ayant pratiqué une activité sportive en 2015, la majorité a exercé cette activité régulièrement tout au long de l'année. Ces personnes sont, en revanche, nettement moins nombreuses à faire du sport dans le cadre d'un club ou d'une association sportive (36 % contre 53 % dans l'ensemble de la population).

Graphique 7 • Pratique d'au moins une activité sportive par les personnes handicapées



Lecture > En 2015, en France métropolitaine, 19 % des personnes handicapées déclarent pratiquer une activité régulièrement tout au long de l'année contre 51 % dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 ans et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

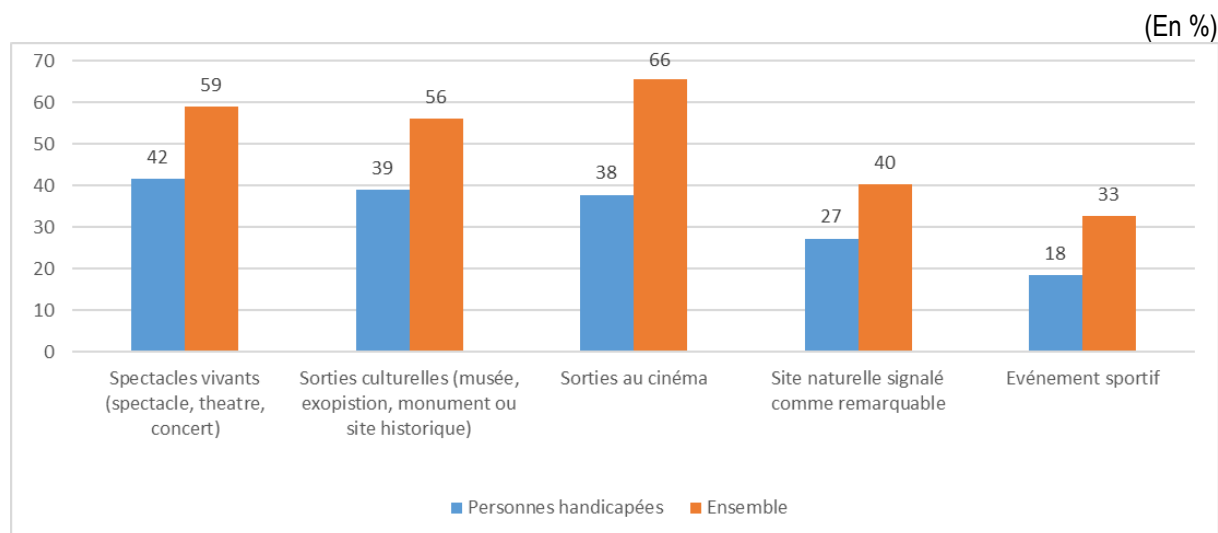
Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2015.

Les personnes handicapées sont également moins nombreuses à déclarer pratiquer une activité culturelle (*graphique 8*). En 2015, 42 % d'entre elles ont assisté à un spectacle vivant au cours de l'année (contre 59 % dans

⁹ Les données spécifiques sur les pratiques d'activités sportives, culturelles et citoyennes ne sont disponibles que dans l'édition 2015 de SRCV ; celles sur les activités associatives, dans l'édition 2016 de l'enquête.

l'ensemble de la population), 39 % ont visité un site culturel (contre 56 %), 38 % sont allées au cinéma (contre 66 %), 27 % ont visité un site naturel signalé comme remarquable (contre 40 %) et 18 % a assisté à un événement sportif (contre 33 %). La moindre pratique d'activités sportives et culturelles se vérifie toutes choses égales par ailleurs (tableau complémentaire D).

Graphique 8 • Pratique d'activités culturelles des personnes handicapées



Lecture > En 2015, en France métropolitaine, 42 % des personnes handicapées déclarent avoir assisté à un spectacle vivant au cours des 12 derniers mois contre 59 % dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 ans et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2015.

Une moindre participation à la vie associative ou citoyenne, mais une plus grande implication dans le domaine syndical parmi les personnes handicapées en emploi

Les personnes handicapées déclarent un peu moins souvent être membres d'une association à la date de l'enquête : 34 % contre 39 % dans l'ensemble de la population (tableau 9). Les écarts sont davantage marqués dans les associations sportives : 12 % des personnes handicapées en sont membres contre 21 % dans l'ensemble. Les personnes handicapées déclarent, toutefois, presque aussi souvent que l'ensemble la population avoir été bénévoles ou avoir rendu service dans le cadre d'une association ou d'un autre organisme (respectivement 21 % et 23 %).

Les personnes handicapées ont également un peu moins souvent participé à une activité citoyenne au cours des douze derniers mois (23 % contre 27 % dans l'ensemble). Elles sont, en particulier, moins nombreuses à avoir participé à une manifestation (7 % contre 12 % dans l'ensemble). Lorsque l'on raisonne toutes choses égales par ailleurs, leur moindre participation à la vie associative se vérifie mais leur plus faible participation aux activités citoyennes disparaît (tableau complémentaire D).

Tableau 9 • Activités associatives et citoyennes des personnes handicapées

(En %)

	Personnes handi-capées	Ensemble
Actuellement membre d'une ou plusieurs associations, dont :	34	39
<i>Association d'action sanitaire et sociale, association humanitaire et caritative</i>	7	5
<i>Association sportive</i>	12	21
<i>Association culturelle</i>	7	8
<i>Association de loisirs</i>	6	6
<i>Associations de personnes âgées ou club de 3^e âge</i>	2	1
<i>Associations religieuses, groupes paroissiaux</i>	1	2
Bénévole ou services rendus dans le cadre d'une association ou d'un autre organisme	21	23
Participation à une activité citoyenne au cours des douze derniers mois	23	27
<i>Signature d'une pétition</i>	14	15
<i>Manifestation</i>	7	12
<i>Activité d'un groupe d'intérêt local</i>	6	5
<i>Rédaction d'un courrier ou d'un mail destiné à un homme ou femme politique ou à un média</i>	4	4
<i>Activité d'un parti politique ou d'une organisation syndicale</i>	3	3
Aucune participation à une activité citoyenne au cours des douze derniers mois	77	73

Note > Les données spécifiques sur les activités associatives ne sont disponibles que dans l'édition 2016 de SRCV ; celles sur les activités citoyennes dans l'édition 2015.

Lecture > En 2016, en France métropolitaine, 34 % des personnes handicapées déclarent être membre d'une ou plusieurs associations au moment de l'enquête contre 39 % dans l'ensemble de la population du même âge.

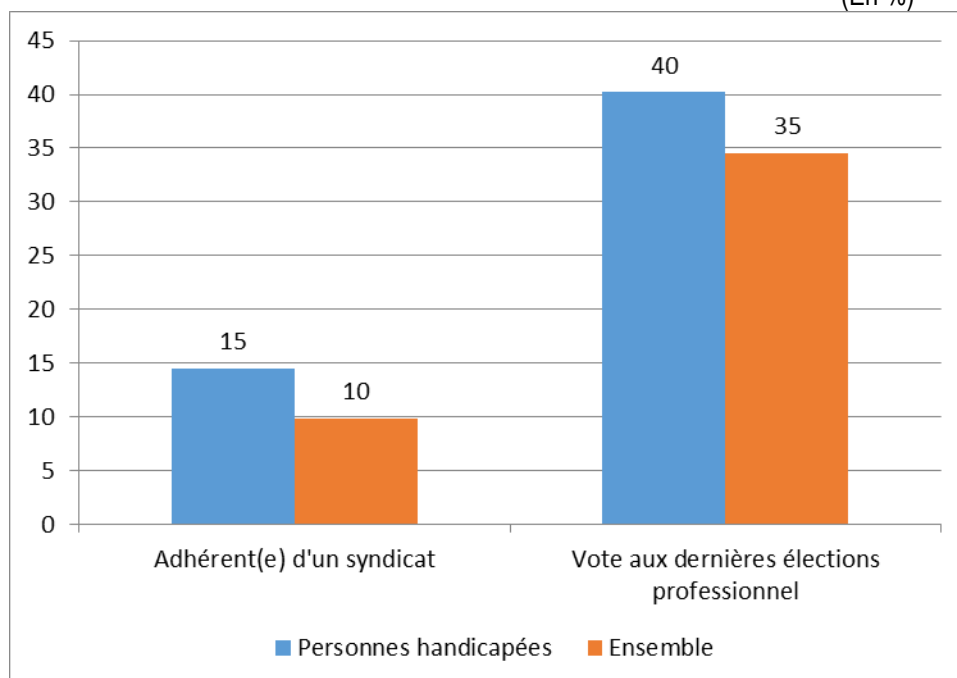
Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 ans et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2015 et 2016.

En revanche, 15 % des personnes handicapées en emploi sont adhérentes d'une organisation syndicale, une proportion supérieure à celle observée dans l'ensemble de la population (10 %) (*graphique 9*). Elles ont également plus souvent voté aux dernières élections professionnelles (40 % contre 35 %). Ces constats restent valables toutes choses égales par ailleurs.

Graphique 9 • Activité syndicale des personnes handicapées

(En %)



Lecture > En 2016, en France métropolitaine, 14 % des personnes handicapées en emploi déclarent être adhérentes d'un syndicat contre 10 % dans l'ensemble de la population du même âge.

Champ > France métropolitaine, personnes entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire et étant en emploi.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2016.

Enfin, 60 % des personnes handicapées déclarent avoir voté lors des élections régionales de 2015, une proportion légèrement plus faible que dans l'ensemble de la population (63 %) (*tableau complémentaire E*). Toutes choses

égales par ailleurs, le fait d'être handicapé diminue significativement la probabilité d'avoir voté lors des élections régionales 2015.

Les personnes handicapées sont plus souvent isolées que l'ensemble de la population, en particulier de leurs amis

Les relations sociales des personnes handicapées sont moins intenses que celles de la population générale. Ainsi, en 2015¹⁰, 63 % d'entre elle déclarent des rencontres ou des communications plus d'une fois par mois avec leur famille et leurs amis, contre 79 % dans l'ensemble de la population. En particulier, elles sont moins nombreuses à avoir vu ou à avoir eu des contacts à distance plus d'une fois par mois avec leurs amis (71 % contre 87 %) (*tableau 10*). Elles côtoient, en revanche, leur famille plus fréquemment que leurs amis (contact physique ou distant) : 85 % plus d'une fois par mois (mais 90 % dans l'ensemble). Les moyens de communication à distance pour garder contact avec la famille sont moins utilisés par les personnes handicapées : 78 % ont communiqué avec leur famille par téléphone, SMS, internet, courrier, etc., contre 86 % dans l'ensemble de la population. Les rencontres familiales sont en revanche presque aussi fréquentes que dans l'ensemble de la population : 67 % des personnes handicapées ont des rencontres plus d'une fois par mois avec leur famille, contre 69 % pour l'ensemble de la population.

Tableau 10 • Relations sociales des personnes handicapées

(En %)

	Personnes handicapées	Ensemble
Rencontres ou communications plus d'une fois par mois avec leur famille et leurs amis	63	79
Rencontres ou communications plus d'une fois par mois avec leur famille	85	90
<i>Rencontres plus d'une fois par mois avec leur famille</i>	67	69
<i>Communications plus d'une fois par mois avec leur famille</i>	78	86
Rencontres ou communications plus d'une fois par mois avec leurs amis	71	87
<i>Rencontres plus d'une fois par mois avec leurs amis</i>	61	77
<i>Communications plus d'une fois par mois avec leurs amis</i>	64	83

Lecture > En 2015, en France métropolitaine, 63 % des personnes handicapées déclarent des rencontres ou des communications plus d'une fois par mois avec leur famille et leurs amis. Cette part s'élève à 79 % dans l'ensemble de la population.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

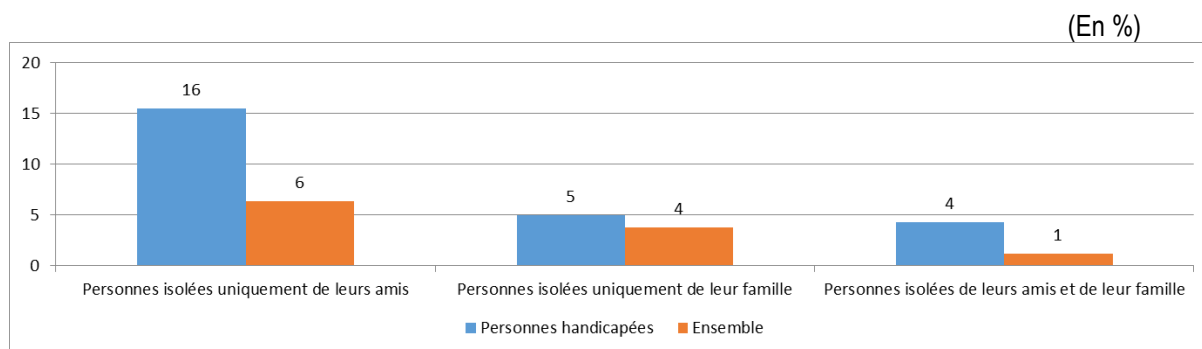
Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2015.

Les personnes handicapées sont deux fois plus souvent en situation d'isolement : 4 % sont isolées à la fois de leur famille et de leurs amis, au sens où elles déclarent avoir moins d'une rencontre physique ou un contact distant par mois¹¹ avec leur réseau social, contre 1 % dans l'ensemble de la population (graphique 10). Elles sont, en particulier, plus nombreuses à ne pas avoir de contact avec leurs amis au moins une fois par mois : 16 % contre 6 % dans l'ensemble de la population. Selon l'enquête santé européenne (EHIS-ESPS) de 2014, les personnes handicapées rapportent également deux fois plus souvent avoir, au cours de leur vie, souffert durablement d'isolement à la suite d'événements subis par elles-mêmes ou leurs proches (7 % contre 3 %).

¹⁰ Les données spécifiques sur les relations sociales ne sont disponibles que dans l'édition 2015 de l'enquête SRCV.

¹¹ Soit, une ou plusieurs fois par an (mais moins d'une fois par mois), ou jamais.

Graphique 10 • Isolement des personnes handicapées



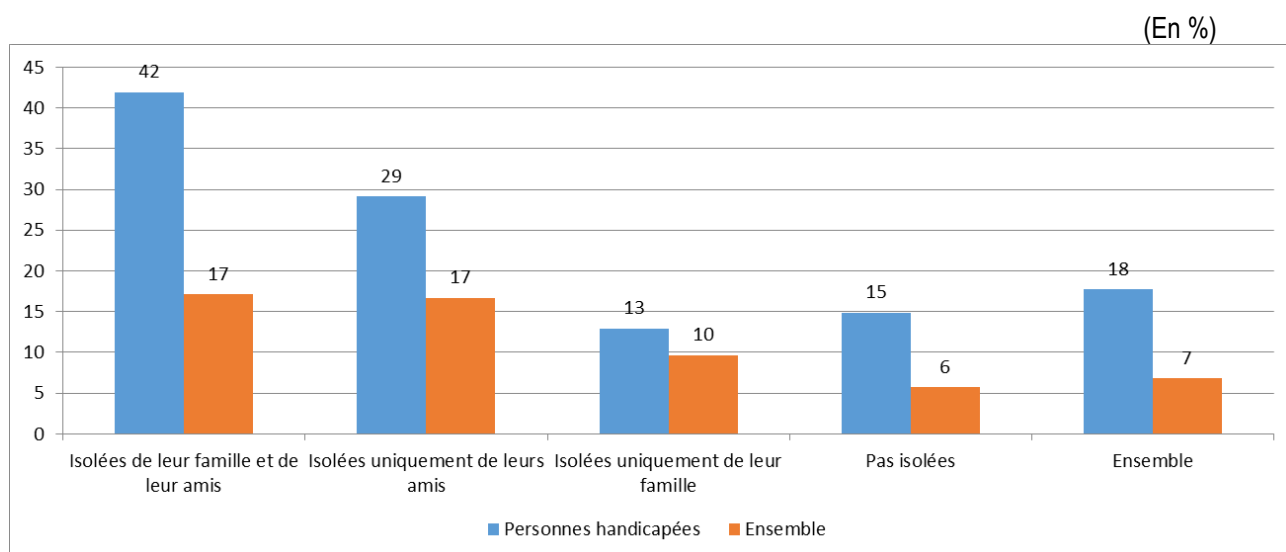
Lecture > En 2015, en France métropolitaine, 16 % des personnes handicapées déclarent ne pas avoir de contacts au moins une fois par mois avec leurs amis. Cette part s'élève à 6 % dans l'ensemble de la population.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2015.

De même, 18 % des personnes handicapées rapportent se sentir seules « tout le temps » ou « la plupart du temps », contre 7 % dans l'ensemble de la population (graphique 11). Les personnes handicapées expriment ainsi davantage un sentiment de solitude, qu'elles soient isolées de leur famille, de leurs amis ou qu'elles ne le soient pas. Ainsi, 42 % des personnes handicapées isolées de leur famille et de leurs amis déclarent se sentir seules « tout le temps » ou « la plupart du temps », contre 17 % de l'ensemble des personnes dans la même situation d'isolement. Parmi les personnes non isolées, les personnes handicapées expriment aussi davantage un sentiment de solitude (14 % d'entre elles contre 5 % dans l'ensemble de la population).

Graphique 11 • Proportion de personnes handicapées déclarant se sentir seules « tout le temps » ou « la plupart du temps » selon les situations d'isolement



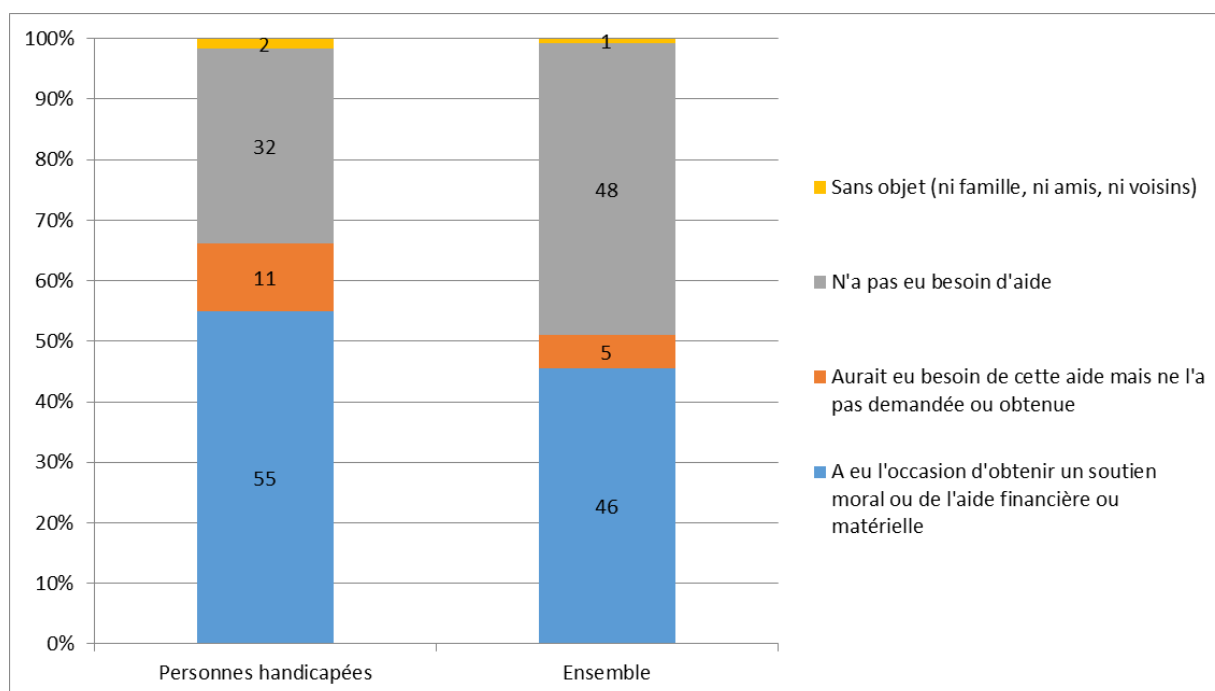
Lecture > En 2015, en France métropolitaine, 42 % des personnes handicapées isolées de leur famille et de leurs amis (au sens où elles ont des contacts avec eux moins d'une fois par mois) déclarent se sentir seules « tout le temps » ou « la plupart du temps ». Cette part s'élève à 17 % dans l'ensemble de la population.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2015.

Les personnes handicapées déclarent plus souvent avoir eu besoin de l'aide de leurs proches au cours de l'année. Ainsi, 55 % ont obtenu un soutien moral ou une aide financière ou matérielle de la part d'un membre de leur famille, d'un ami ou d'un voisin, contre 46 % dans l'ensemble de la population (graphique 12). Parmi elles, 92 % ont bénéficié d'un soutien moral et 30 % d'une aide matérielle, contre respectivement 86 % et 33 % dans l'ensemble de la population. Les personnes handicapées ont en revanche moins souvent reçu une aide financière : 27 % contre 33 % dans l'ensemble. Enfin, 11 % d'entre elles n'ont ni demandé, ni obtenu d'aide alors qu'elles en auraient eu besoin, soit deux fois plus que dans l'ensemble de la population (5 %).

Graphique 12 • Aides obtenues de la part d'un membre de leur famille, d'un ami ou d'un voisin au cours des douze derniers mois



Lecture > En 2015, en France métropolitaine, 55 % des personnes handicapées ont eu l'occasion d'obtenir un soutien moral ou de l'aide financière ou matérielle de la part d'un membre de leur famille, d'un ami ou d'un voisin. Cette part s'élève à 46 % dans l'ensemble de la population.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées entre 16 et 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2015.

Les personnes âgées handicapées : des profils sociodémographiques relativement proches de la population générale du même âge, mais une moindre participation aux activités sportives, culturelles, associatives et citoyennes

Les personnes handicapées de 65 ans et plus ne sont pas fondamentalement différentes des plus jeunes : de nombreux points communs rapprochent les personnes handicapées quel que soit leur âge. La barrière d'âge, qu'on la fixe à 60 ou 65 ans, ne se manifeste pas de manière forte en matière de conditions de vie. Rappelons que nous étudions ici l'ensemble des personnes de 65 ans et plus ayant déclaré des limitations importantes au quotidien, et non uniquement les « personnes handicapées vieillissantes », c'est-à-dire les personnes âgées dont les limitations sont apparues avant 65 ans. On inclut donc ici également toutes les personnes devenues handicapées au grand âge, suite à une perte d'autonomie liée à leur vieillissement.

En les comparant à la population générale de 65 ans et plus, quelques différences apparaissent. L'âge moyen est plus élevé chez les personnes handicapées de 65 ans et plus : 78 ans contre 75 ans sur la tranche d'âge en général. Les femmes sont très légèrement surreprésentées : 57 % contre 56 % chez les personnes de 65 et plus en population générale ; cela va de pair avec une surreprésentation des personnes veuves ou divorcées (40 % contre 36 %) (tableau 11).

De même, les personnes âgées handicapées sont moins diplômées que la population générale de 65 ans et plus : 60 % sont non diplômées contre 45 %. Elles vivent plus souvent seules, sont plus souvent confrontées à la pauvreté (12 % de ménages pauvres contre 8 %), y compris à la pauvreté en conditions de vie, et se déclarent en moins bonne santé, mais l'écart avec la population générale est de nouveau moins important que pour les 16-64 ans.

Tableau 11 • Caractéristiques des personnes handicapées âgées de 65 et plus et de leur ménage

	Personnes handicapées	Ensemble
Caractéristiques sociodémographiques		
Part de femmes (en %)	57	56
Âge moyen (en année)	78	75
Situation matrimoniale (en %)		
Célibataire	3	6
Marié(e) ou remarié(e), y compris séparé(e) légalement	57	57
Veuf(ve), Divorcé(e)	40	37
Proportion de non diplômés (en %)	60	45
Situation du ménage		
Composition du ménage (en %)		
Personne seule	36	37
Couple sans enfant	56	57
Couple avec enfants	1	1
Famille monoparentale	-	0
Autre type de ménage	8	5
Proportion de ménage pauvre au sens monétaire	12	8
Proportion de ménage pauvre en conditions de vie	14	7
État de santé ressenti (en %)		
Bon à très bon	7	44
Assez bon	36	39
Mauvais à très mauvais	56	17

Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 57 % des personnes handicapées âgées de 65 ans et plus sont des femmes.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Au-delà des aspects sociodémographiques, les écarts se creusent en revanche nettement en matière d'activités sportives, culturelles, associatives et citoyennes (*tableau 12*). Ainsi, les personnes âgées handicapées sont plus de deux fois plus nombreuses que l'ensemble des personnes du même âge à ne faire aucun trajet à pied par semaine, et deux fois et demie fois plus nombreuses à ne pratiquer aucune activité sportive par semaine. En matière culturelle, alors que les jeunes personnes handicapées n'étaient qu'un peu moins actives que la moyenne pour l'ensemble des sorties culturelles, les personnes âgées handicapées sont toujours au moins deux fois moins nombreuses que l'ensemble des personnes âgées à effectuer chacune des sorties culturelles étudiées. De même pour la vie associative et citoyenne, les personnes âgées handicapées sont nettement moins actives que l'ensemble des personnes âgées, alors que l'écart était faible entre les deux populations chez les plus jeunes. Par exemple, seules 7 % des personnes âgées handicapées (contre 22 % des personnes âgées) rendent des services bénévoles dans un cadre associatif ou autre, tandis que l'écart n'était que de deux points chez les moins de 65 ans (21 % contre 23 %). Elles sont aussi bien moins nombreuses à être allées voter aux dernières élections (67 % contre 81 %), alors que l'écart était là encore faible chez les plus jeunes (60 % contre 63 %).

Rappelons que l'analyse ne porte en outre ici que sur les 2,6 millions de personnes âgées handicapées qui résident en logements ordinaires ; si l'on incluait en outre les 600 000 seniors environ qui résident dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou assimilés, dont la perte d'autonomie est en général plus sévère, les écarts seraient en toute vraisemblance encore plus marqués.

Tableau 12 • Activités sportives, culturelles, associatives et citoyennes des personnes handicapées âgées de 65 ans et plus

(En %)

	Personnes handicapées	Ensemble
Pratique d'activités sportives		
Proportion de personnes ne faisant aucun trajet à pied par semaine (1)	55	25
Proportion de personne pratiquant au moins une activité sportive (2)	13	34
Pratique d'activités culturelles (2)		
Spectacles vivants (spectacle, théâtre, concert)	19	40
Sorties culturelles (musée, exposition, monument ou site historique)	19	45
Sorties au cinéma	13	32
Site naturel signalé comme remarquable	12	29
Événement sportif	5	14
Activités associatives (3)		
Actuellement membre d'une ou plusieurs associations	33	46
Bénévole ou services rendus dans le cadre d'une association ou d'un autre organisme	7	22
Activités et vie citoyennes		
A participé à une activité citoyenne au cours des douze derniers mois (2)	11	19
A voté aux dernières élections municipales (3)	67	81

(1) Données issues de l'enquête EHIS-ESPS 2014.

(2) Données issues de l'enquête SRCV 2015.

(3) Données issues de l'enquête SRCV 2016.

Lecture > En 2014, en France métropolitaine, 55 % des personnes handicapées âgées de 65 ans et plus ne font aucun trajet à pied par semaine.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2015, 2016 et 2017 ; Drees, enquête Santé européenne (EHIS-ESPS).

Enfin, en ce qui concerne la sociabilité familiale et amicale, on retrouve un isolement et un sentiment de solitude plus importants parmi les personnes âgées handicapées que dans la population générale de 65 ans et plus, mais ces écarts sont comparables à ceux existant entre les personnes handicapées de 16-64 ans et la population du même âge¹² (tableau 13). Ainsi, 16 % des personnes âgées handicapées déclarent se sentir seules « tout le temps » ou « la plupart du temps », alors que ce n'est le cas que de 9 % des personnes âgées en général. Plus du quart des personnes âgées handicapées s'avèrent isolées de leurs amis, au sens où elles ont des contacts avec eux moins d'une fois par mois, quand ce n'est le cas que de 15 % des personnes âgées en général. Cet isolement concerne, quel que soit l'âge, essentiellement la sociabilité amicale, la sociabilité familiale n'étant que légèrement plus faible que pour la population générale.

¹² Une analyse de la sociabilité familiale et amicale des seniors résidant en établissement réalisée à partir de l'enquête « Care Institution » de 2016 complète ces résultats (Besnard, Abdoul-Carime, 2020).

Tableau 13 • Sociabilité familiale et amicale des personnes handicapées âgées de 65 ans et plus

(En %)

	Personnes handicapées	Ensemble
Isolement		
Personnes isolées de leurs amis et de leur famille	4	2
Personnes isolées de leur famille	4	3
Personnes isolées de leurs amis	29	15
Sentiment de solitude 'tout le temps' ou la 'plupart du temps' au cours des deux dernières semaines	16	9

Note > L'isolement est ici défini par le fait de voir ou d'avoir des contacts avec sa famille ou ses amis moins d'une fois par mois. Résultats issus du module supplémentaire de l'édition 2015 de l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie.

Lecture > En 2015, en France métropolitaine, 4 % des personnes handicapées âgées de 65 ans et plus sont isolées de leurs amis et de leur famille (au sens de la fréquence des contacts avec ces derniers).

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2015.

Les personnes handicapées se déclarent moins satisfaites de leur vie en général

L'enquête SRCV permet de mesurer le bien-être des personnes à travers une série d'indicateurs. Dans cette section et contrairement aux sections précédentes, cette notion de bien être est étudiée en considérant l'ensemble des personnes handicapées, qu'elles aient plus ou moins de 65 ans.

Le principal indicateur disponible dans l'enquête est la satisfaction dans la vie, mesurée sur une échelle subjective allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (entièrement satisfait). Avec une note moyenne de 5,9 sur 10, les personnes handicapées – tous âges confondus – se déclarent moins satisfaites de leur vie que l'ensemble de la population (7,3) (tableau 14). La note médiane pour cet indicateur est également plus faible parmi les personnes handicapées. Ainsi, la moitié d'entre elles attribue une note inférieure à 6 sur 10 à leur vie en général, contre 8 dans l'ensemble de la population. Une personne handicapée sur cinq donne une note inférieure à 5, contre 6 % dans l'ensemble de la population, et seules 6 % d'entre elles une note supérieure ou égale à 9 (18 % dans l'ensemble).

Les personnes handicapées sont plus souvent insatisfaites (note inférieure à 5) que l'ensemble de la population quel que soit le domaine considéré. Elles le sont principalement dans le domaine des loisirs : 33 % ont un niveau de satisfaction concernant cette activité inférieure à 5, contre 13 % dans l'ensemble de la population. Près d'un quart sont également insatisfaites de leur situation financière, soit deux fois plus souvent que dans l'ensemble de la population. La moitié d'entre elles attribue, toutefois, une note supérieure à 8 sur 10 concernant leurs relations personnelles (30 % donnant même une note supérieure ou égale à 9), ainsi que leurs conditions de logement. Enfin, plus de la moitié des personnes handicapées en emploi ont un niveau de satisfaction supérieur à 7 sur 10 concernant leur emploi.

Tableau 14 • Niveau de satisfaction dans la vie

	Personnes handica- pées	Ensemble
Satisfaction concernant la vie que l'enquêté(e) mène actuellement		
Répartition (en %)		
Moins de 5	20	6
5 à 6	37	20
7 à 8	38	56
9 à 10	6	18
Total	100	100
Note moyenne	5,9	7,3
Note médiane	6,0	8,0
Satisfaction concernant les loisirs (activité à l'extérieur mais aussi lire ou regarder la télévision)		
Répartition (en %)		
Moins de 5	33	13
5 à 6	30	23
7 à 8	29	44
9 à 10	9	20
Total	100	100
Note moyenne	5,2	6,8
Note médiane	5,0	7,0
Satisfaction concernant la situation financière du ménage		
Répartition (en %)		
Moins de 5	24	12
5 à 6	37	29
7 à 8	33	48
9 à 10	6	12
Total	100	100
Note moyenne	5,7	6,6
Note médiane	6,0	7,0
Satisfaction concernant l'emploi principal		
Répartition (en %)		
Moins de 5	17	6
5 à 6	24	19
7 à 8	46	54
9 à 10	13	21
Total	100	100
Note moyenne	6,3	7,3
Note médiane	7,0	8,0
Satisfaction concernant le logement (logement, environnement, localisation)		
Répartition (en %)		
Moins de 5	7	4
5 à 6	20	16
7 à 8	50	52
9 à 10	23	28
Total	100	100
Note moyenne	7,3	7,6
Note médiane	8,0	8,0
Satisfaction concernant les relations personnelles (famille, amis, collègues, voisins,...)		
Répartition (en %)		
Moins de 5	8	3
5 à 6	16	11
7 à 8	46	48
9 à 10	30	38
Total	100	100
Note moyenne	7,5	7,9
Note médiane	8,0	8,0

Note > La satisfaction concernant l'emploi est calculée uniquement sur le champ des personnes ayant un emploi.

Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 20 % des personnes handicapées attribuent une note inférieure à 5 à la vie qu'elles mènent actuellement.

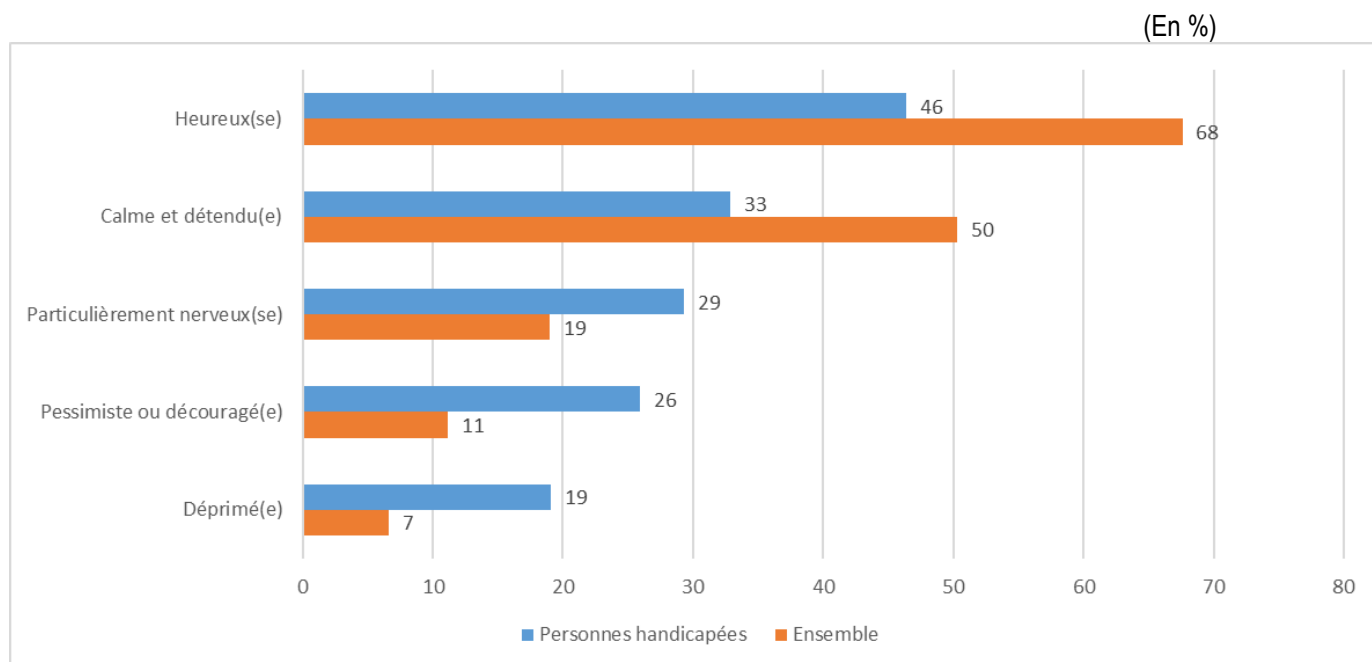
Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Davantage d'émotions négatives chez les personnes handicapées

Les personnes handicapées se distinguent également selon les indicateurs de bien-être émotionnel. Au cours des quatre dernières semaines, elles déclarent ainsi moins souvent que la population générale s'être senties tout le temps ou la plupart du temps heureuses (46 % contre 68 %), ou calmes et détendues (33 % contre 50 %) (graphique 13). À l'inverse, les émotions négatives sont davantage rapportées par les personnes handicapées : de la nervosité pour 29 % d'entre elles tout le temps ou la plupart du temps (contre 19 % dans l'ensemble de la population), du pessimisme ou un sentiment de découragement pour 26 % (contre 11 %) et de la déprime pour 19 % (contre 7 %).

Graphique 13 • Émotions ressenties « tout le temps » ou « la plupart du temps » au cours des quatre dernières semaines



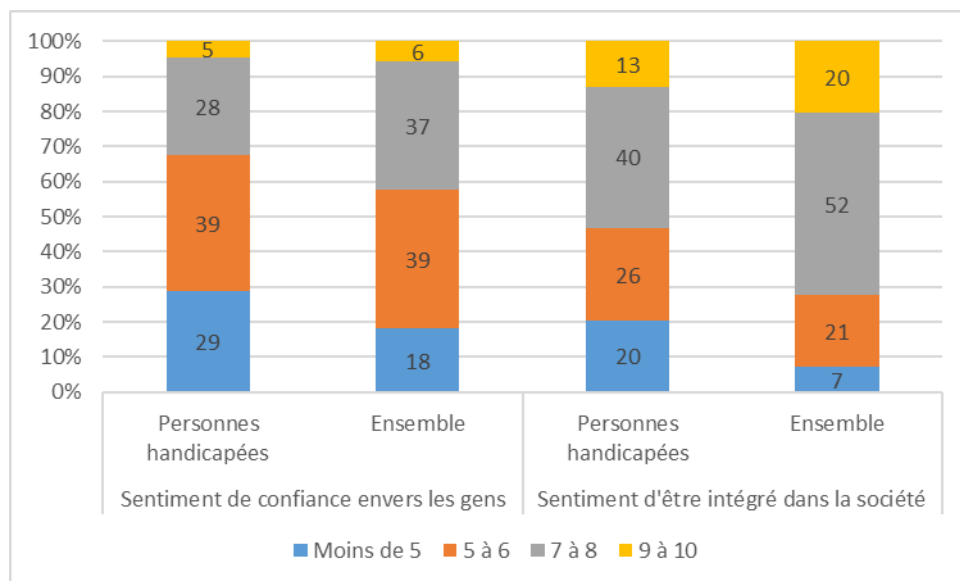
Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 46 % des personnes handicapées déclarent s'être heureuses senties tout le temps ou la plupart du temps. Cette part s'élève à 68 % dans l'ensemble de la population.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

Elles sont, en outre, plus nombreuses à avoir peu confiance envers les gens : 29 % attribuent une note inférieure à 5 à ce sentiment, contre 18 % dans l'ensemble de la population (graphique 14). Enfin, les personnes handicapées ont plus fréquemment le sentiment d'être moins bien intégrées dans la société. Une sur cinq (20 %) attribue une note inférieure à 5 sur 10 à cet indicateur – 0 signifiant qu'elles se sentent totalement exclues de la société et 10 qu'elles se sentent totalement intégrées –, contre 7 % dans la population générale.

Graphique 14 • Sentiment de confiance et d'intégration dans la société



Note > Réponse à la question : « Sur une échelle allant de 0 à 10, dans quelle mesure faites-vous confiance aux gens ? » et « ... dans quelle mesure vous sentez-vous intégré dans la société ? ».

Lecture > En 2018, en France métropolitaine, 29 % des personnes handicapées attribuent une note inférieure à 5 au sentiment de confiance envers les gens.

Champ > France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie 2018.

■ CONCLUSION

Les personnes handicapées au sens de l'indicateur « GALI restreint », c'est-à-dire les personnes déclarant de fortes restrictions dans les activités que les gens font habituellement, ont globalement des conditions de vie moins bonnes que celles de l'ensemble de la population. Elles sont davantage confrontées à la pauvreté, à la solitude, à l'inactivité et à la maladie. L'écart avec la population générale est cependant très variable, d'un domaine à l'autre mais aussi en fonction de la classe d'âge considérée. En effet, les personnes handicapées âgées de 65 ans et plus, si elles connaissent globalement les mêmes difficultés que les plus jeunes, sont moins éloignées des conditions de vie de la population générale de leur tranche d'âge que les plus jeunes, sauf en ce qui concerne les activités sportives, culturelles et citoyennes, pour lesquelles elles sont au contraire davantage en retrait.

Logiquement, c'est sur le plan de la santé que l'écart avec la population générale est le plus important : les personnes handicapées évaluent de manière beaucoup plus négative leur état de santé. Elles sont aussi nettement plus concernées par la pauvreté en conditions de vie et par l'isolement en matière de sociabilité amicale. Leurs activités extra-professionnelles sont moins importantes, en particulier les activités sportives.

Ainsi, les personnes handicapées vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur à celui de l'ensemble de la population. Leurs revenus comprennent plus souvent des prestations liées à la maladie ou l'invalidité. Elles sont près de deux fois plus nombreuses à vivre dans un ménage pauvre en conditions de vie, le plus souvent confronté à des insuffisances de ressources et des restrictions de consommation.

Ces différences peuvent s'expliquer par les conséquences directes du handicap et des limitations fonctionnelles sur les conditions de vie de ces personnes, mais aussi par des effets indirects qui passent par les caractéristiques sociodémographiques de cette population particulière. En effet, les femmes, les personnes âgées, les catégories populaires (inactifs, ouvriers, employés), les non-diplômés sont fortement surreprésentés parmi les personnes handicapées. Ces caractéristiques peuvent à leur influer sur l'intensité et les formes de la participation sociale de ces personnes. Elles n'expliquent toutefois pas à elles seules la totalité des différences. Toutes choses égales par ailleurs, les personnes handicapées restent davantage confrontées à la pauvreté en conditions de vie et au fait de vivre seules.

Sans surprise étant donné les résultats présentés ci-dessus, les personnes handicapées se déclarent globalement moins satisfaites de leur vie quel que soit le domaine considéré, en particulier dans le domaine des loisirs, que l'ensemble de la population. Elles rapportent plus souvent des émotions négatives et se sentent moins bien intégrées dans la société. Le handicap, mesuré ici à partir de fortes restrictions d'activité, apparaît donc comme une caractéristique importante pour appréhender les inégalités sociales, notamment en matière de conditions de vie.

■ POUR EN SAVOIR PLUS

Barhoumi, M., (2017, mai). Travailleurs handicapés : quel accès à l'emploi en 2015 ? DREES, Dares Analyses 2017-032.

Bergeron, T., Dauphin, L., (2020). L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux fin 2018. DREES, Études et Recherches, 1170.

Besnard, X., Aboul-Carime, S., (2020). L'entourage des personnes âgées en établissements : relations familiales et sociales, aides reçues - Résultats de l'enquête « CARE-Institutions » (2016). DREES, Dossier de la DREES (à paraître).

Blasco, J., Cazenave-Lacrouts, M.-C., Labarthe, J. (2018, juin), Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018, Insee Références.

Boissonnat V., Mormiche P., 2003, « Handicap et inégalités sociales : premiers apports de l'enquête Handicaps, incapacités, dépendance », Revue française des affaires sociales, La Documentation française, n° 1-2, janvier-juin.

Calvo, M., Richet-Mastain, L., (2020, juillet). Les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité fin 2018. DREES, Dossier de la DREES, 61.

Dauphin, L., Eideliman, J.-S., (2021, février). Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : Que vaut l'indicateur « GALI » ? DREES, Dossier de la DREES, 74.

Diallo, C T, Leroux, I (dir.) (2020). L'aide et l'action sociales en France - édition 2020. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social, fiche 18. Leveil, A., (2017, mars). Le niveau de vie des personnes handicapées : des différences marquées selon les limitations. DREES, Études et Recherches, 1003.

Les dossiers de la DREES

N° 75 • Février 2021

Comment vivent les personnes handicapées

Directeur de la publication

Fabrice Lengart

Responsable d'édition

Valérie Bauer-Eubriet

ISSN

2495-120X

Ministère des Solidarités et de la Santé
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 paris 07 SP
Retrouvez toutes nos publications sur drees.solidarites-sante.gouv.fr
et nos données sur www.data.drees.solidarites-sante.gouv.fr
